



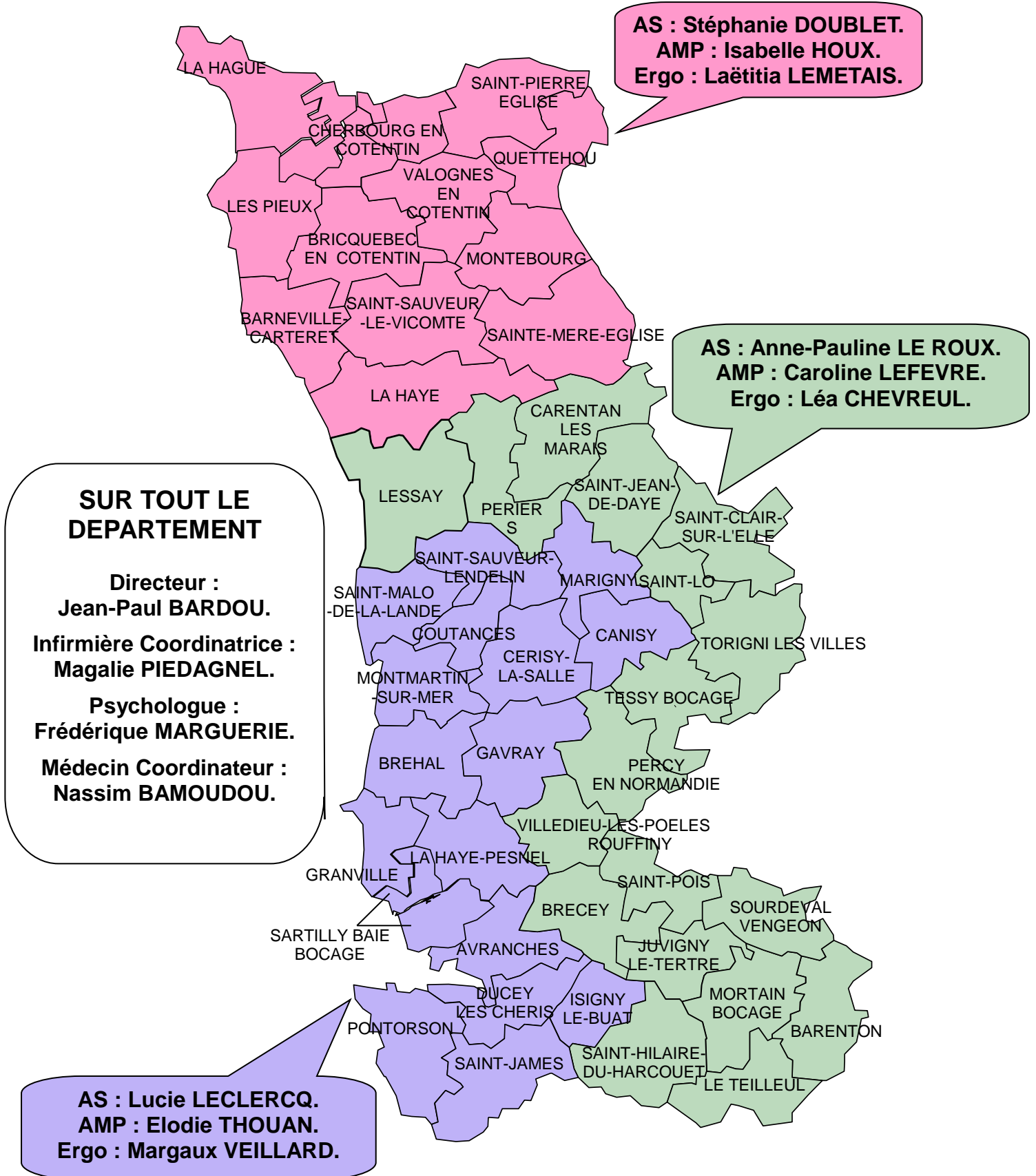
**RAPPORT D'ACTIVITES
SAVS – SAMSAH
APF France handicap de la Manche**

Année 2018

SOMMAIRE

S.A.V.S	Page 4
S.A.M.S.A.H	Page 28
POLES RESSOURCES	Page 47
ENQUETES DE SATISFACTION	Page 54
FORMATION	Page 58
CONCLUSION	Page 59

Répartition des secteurs d'intervention

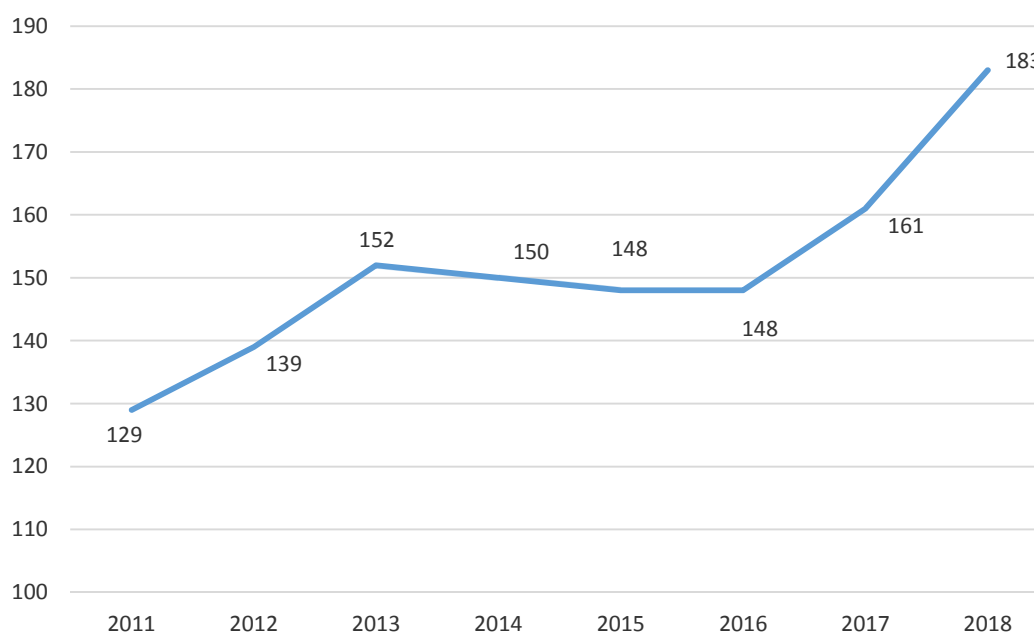


SAVS

En 2018, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) d'APF France handicap est intervenu auprès de 183 personnes.

Tableau de l'évolution du nombre des usagers depuis 2011

Année	Nombre de personnes accompagnées	taux de variation par an
2018	183	+13.7%
2017	161	+8.8%
2016	148	0
2015	148	-1.3%
2014	150	-1.3%
2013	152	+9.3%
2012	139	+7.7%
2011	129	

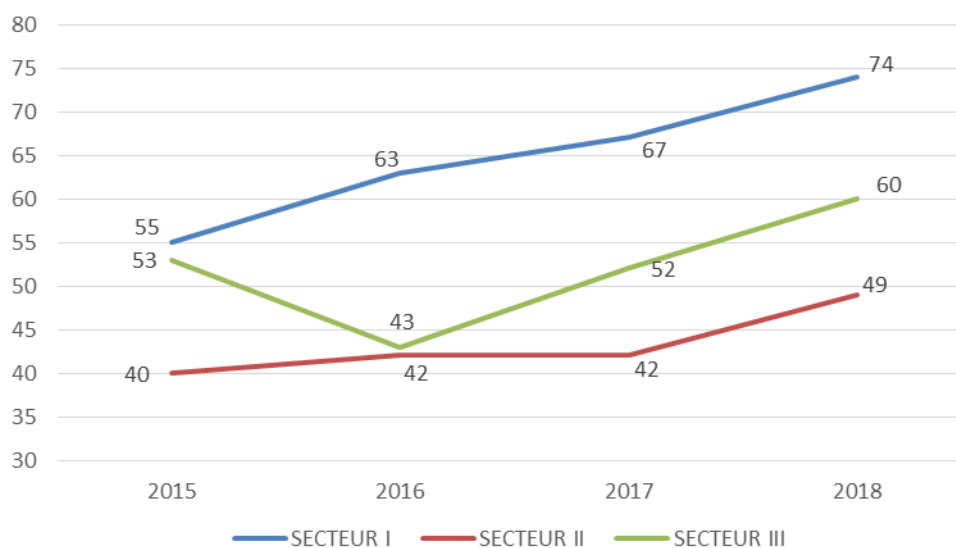


Commentaires : depuis deux ans, on assiste à une forte augmentation du nombre des personnes accompagnées par le SAVS.

En cinq années l'activité du service s'est accrue de plus de 20%.

Répartition selon les secteurs d'intervention

	2018		RAPPEL 2017		RAPPEL 2016		RAPPEL 2015	
Secteur I	74	40.4%	67	41.6%	63	42.6%	55	37.2%
Secteur II	49	26.8%	42	42.0%	42	28.4%	40	27.0%
Secteur III	60	32.8%	52	43.0%	43	29.0%	53	35.8%
Total	183	100.0%	161	126.6%	148	100.0%	148	100.0%



Commentaires : depuis la création du service, la répartition des usagers par secteur est fluctuante (voir carte des secteurs en première page). Cependant, on observe depuis plusieurs années une certaine constance au niveau des secteurs.

Environ 40% des usagers résident sur le secteur I

Environ 27% des usagers résident sur le secteur II

Environ 33% des usagers résident sur le secteur III

Seul le secteur II, avec un tiers du total des usagers du service est dans la moyenne.

Le secteur I est largement au-dessus de la moyenne théorique qui voudrait qu'une répartition en trois tiers soit la norme.

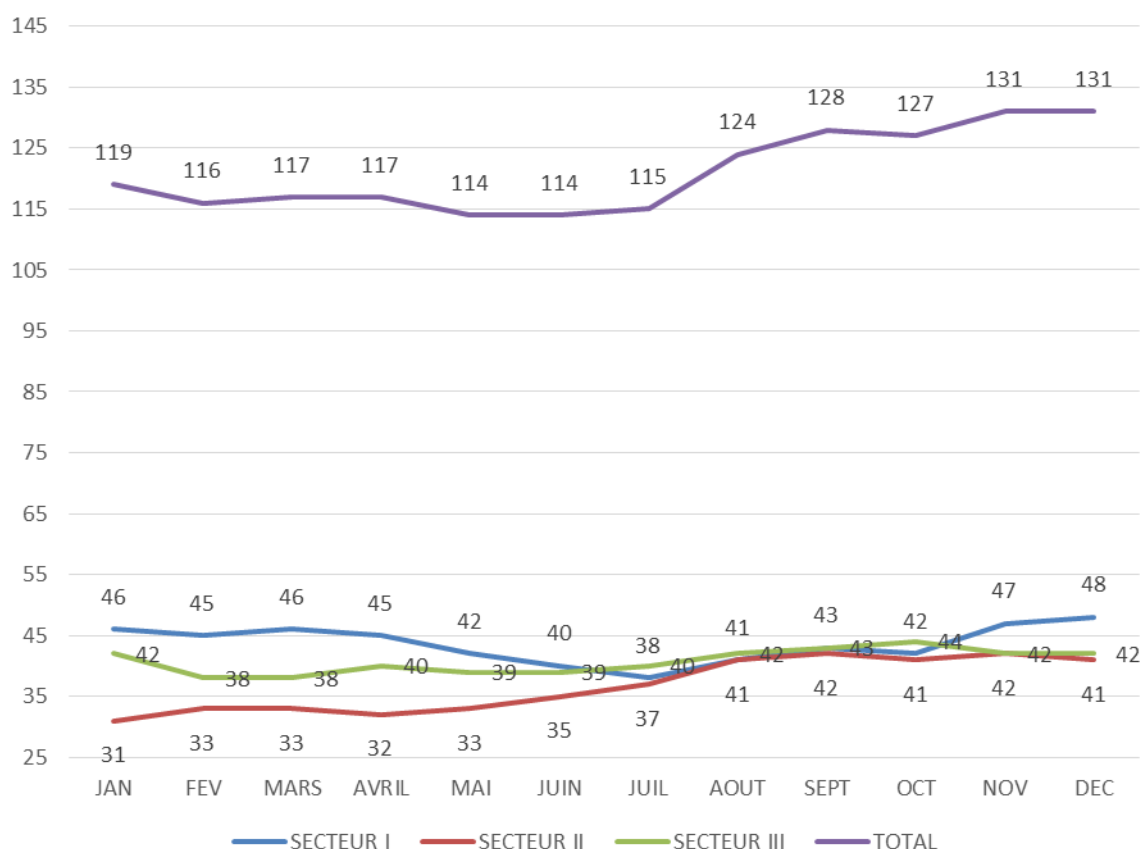
L'hypothèse la plus probable de cet écart résulte des caractéristiques sociologiques de la population sur ces différents bassins où la région Cherbourgeoise est la plus confrontée aux difficultés ; donc susceptible d'engendrer des situations de sur-handicap (conduites à risques et répercussions sur le plan médico-social).

La charge de travail des salariés est impactée par ces écarts. Dès lors, ceux-ci sont dans l'obligation d'adapter leurs pratiques en fonction des secteurs des usagers.

En dépit de la réalité du terrain, le service maintient son souhait de ne pas inscrire les usagers sur une liste d'attente. Celle-ci se révèle contraire aux missions que le SAVS s'est donné, privilégiant les réponses à apporter en fonction de l'évaluation de chaque situation.

Tableau récapitulatif du nombre de personnes accompagnées par secteur d'intervention au 30 de chaque mois

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Secteur I	46	45	46	45	42	40	38	41	43	42	47	48
Secteur II	31	33	33	32	33	35	37	41	42	41	42	41
Secteur III	42	38	38	40	39	39	40	42	43	44	42	42
Total	119	116	117	117	114	114	115	124	128	127	131	131



Commentaires : l'activité du service est mouvante. Selon les mois le nombre d'utilisateurs présents oscille entre 114 (mai et juin 2018) à 131 (novembre et décembre 2018).

Le delta qui s'élève à 17 est très important et confirme la nécessité de s'adapter aux demandes, de faire preuve de réactivité et de souplesse.

La fluctuation de l'activité est également significative selon les secteurs d'intervention.

Sur le secteur I le delta maximum est de 10

Sur le secteur II le delta maximum est de 11

Sur le secteur III le delta maximum est de 6

En moyenne le nombre d'utilisateurs présents chaque mois est de : **121**

Moyenne sur le secteur I : **43**

Moyenne sur le secteur II : **37**

Moyenne sur le secteur III : **41**

Tableau comparatif de la moyenne des usagers par secteur 2018/2017

	2018	2017
Secteur I	43	46
Secteur II	37	33
Secteur III	41	39
Total	121	118

Seul le secteur I connaît une baisse de la moyenne mensuelle -3 entre 2018 et 2017.

Augmentation en moyenne de +4 usagers sur le secteur II.

ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Répartition géographique des usagers selon la commune de résidence et par secteur

SECTEUR I

CHERBOURG-EN-COTENTIN	44	PICAUVILLE	2
CRETTEVILLE	1	QUETTEHOU	1
FLAMANVILLE	4	SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	1
GLATIGNY	1	SAINTE-MARIE-DU-MONT	1
LA HAYE	1	SAINTE-MERE-EGLISE	1
MONTFARVILLE	1	SURTAINVILLE	1
MONTEBOURG	3	URVILLE-NACQUEVILLE	2
ORGLANDES	1	VALOGNES	8
OMONVILLE-LA-PETITE	1		

Environ 60% des usagers du secteur I résident à Cherbourg-en-Cotentin. Pour la première fois depuis la création des trois secteurs d'intervention plus de la moitié des usagers résident dans cette nouvelle commune.

Cela représente sur le plan départemental presque 25% de la totalité des personnes accompagnées.

Parallèlement le nombre d'usagers hors agglomération Cherbourgeoise est en baisse.

Evolution en % du nombre d'usagers résidant sur l'agglomération Cherbourgeoise entre 2016 et 2018

2016	2017	2018
41.2%	46.3%	59.4%

SECTEUR II

AUCEY-LA-PLAINE	1	LA-HAYE-PESNEL	1
AVRANCHES	1	LINGREVILLE	1
BACILLY	1	LOZON	1
BREHAL	1	OUVILLE	1
BRICQUEVILLE-SUR-MER	1	RONCEY	1
COUDEVILLE-SUR-MER	1	SAINT-AUBIN-DES-PREAUX	1
COURCY	1	SAINT-JAMES	3
COUTANCES	8	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	1
DANGY	1	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	1
GOUVILLE-SUR-MER	2	SAINT-PAIR-SUR-MER	1
GRANVILLE	11	SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES	2
HEBECREVON	1	TOURVILLE-SUR-SIENNE	1
HUISNE-SUR-MER	1	YQUELON	1
JULLOUVILLE	2		

Environ 40% des usagers du secteur II résident à Granville ou Coutances.

Le reste de la population est disséminé sur la totalité du secteur sur vingt-cinq communes différentes.

SECTEUR III

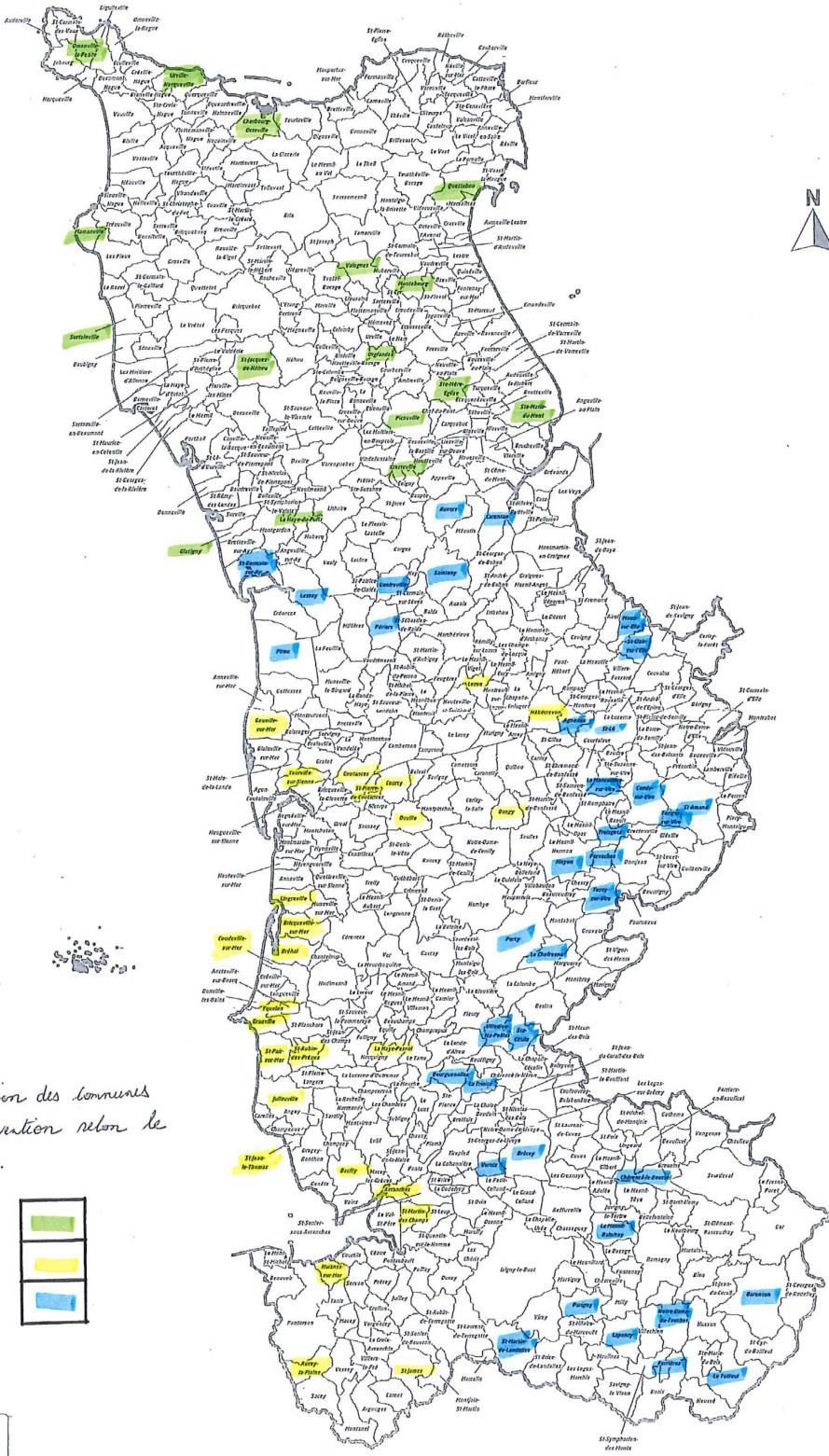
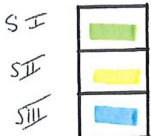
AGNEAUX	1	MOYON	1
AUVERS	1	NOTRE-DAME-DU-TOUCHET	1
BARENTON	1	PARIGNY	1
BOURGUENOLLE	1	PERCY	2
BRECEY	1	PERIERS	2
CARENTAN	1	PIROU	1
CHERENCÉ-LE-ROUSSEL	1	SAINT-AMAND	1
CONDÉ-SUR-VIRE	2	SAINT-CLAIR-SUR-ELLE	1
FERRIERES	1	SAINT-GERMAIN-SUR-AY	2
FERVACHE	1	SAINT-LO	16
GONFREVILLE	1	SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES	2
LA MANCELLIERE-SUR-VIRE	1	SAINTE-CÉCILE	1
LAPENTY	1	SAINTENY	1
LA TRINITÉ	1	TESSY-SUR-VIRE	1
LE CHEFRESNE	1	TORIGNY-LES-VILLES	2
LE MESNIL-RAINFRAY	1	TROISGOTS	1
LESSAY	2	VILLEDIEU-LES-POELES	2
LE TEILLEUL	1	VERNIX	1
MOON-SUR-ELLE	1		

La population accompagnée par le service réside à plus d'un quart (26.7%) à Saint-Lô ; toutefois, la caractéristique principale des usagers du secteur III est marquée par une inscription disparate sur la totalité du territoire (37 communes différentes).

Communes

Administration et Territoires - Département de la Manche

Répartition des communes d'intervention selon le riveux.



Répartition selon les origines du handicap

Il s'avère de plus en plus difficile de procéder à un classement exhaustif des différentes pathologies auxquelles le service est confronté. Ainsi, la "liste" des maladies évolue et les origines et les conséquences sont de plus en plus disparates. Par ailleurs, les problématiques sont évolutives ; l'origine des troubles de la motricité peut être, également, liée à une pathologie psychiatrique et les troubles cognitifs prégnants avoir des répercussions sur la mobilité et l'autonomie.

Enfin, il s'avère que les conséquences et l'évolution de la société engendrent de plus en plus de situation de handicap ; consommation de produits addictifs légaux ou illégaux, dégradation des conditions d'existence et délitement des liens sociaux et familiaux (agressions, violences, autolyses, mises en danger, ...) et/ou professionnels (conditions de travail, accidents médicaux, ...).

Le service a engagé un travail autour d'une classification spécifique lui permettant, au cours des prochaines années, de pouvoir établir une liste cohérente et établir un système comparatif plus performant.

Ce travail est important pour pouvoir définir les réponses les plus adaptées à une population dont les caractéristiques changent.

Pathologies / origines du handicap	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total
Séquelles AVC	20	8	13	41
Séquelles TC	7	4	5	16
Séquelles opération tumeur cérébrale	2	0	1	3
Neuropathies alcooliques	2	3	0	5
Infirmité Motrice Cérébrale	4	5	5	14
Pathologie congénitale indéterminée	1	1	1	3
Hydrocéphalie	0	0	1	1
Sclérose en plaques	8	5	8	21
Maladie de Parkinson	2	3	2	7
Ataxie de Friedreich	1	2	2	5
Strumpell Lorrain	2	0	0	2
Chorée de Huntington	2	0	1	3
Sclérose Latérale Amyotrophique	3	0	0	3
Paraplégie traumatique	1	2	2	5
Tétraplégie traumatique	3	0	1	4
TDM (accident)	2	1	2	5
TDM (lombalgies)	1	1	1	3
Myopathie	2	1	1	4
Syndrome CHARGE	0	1	0	1
Leucopathie vasculaire	0	0	1	1
Polyarthrite rhumatoïde	1	0	0	1
Poliomyélite	1	0	0	1
Syndrome Arnold Chiari	1	0	0	1
Dysplasie spondylo épiphysaire	1	0	0	1
Sclérodermie systémique	1	0	0	1
Neurotoxocarose	1	0	0	1
Lupus	0	0	1	1
Psoriasis invalidant	0	0	1	1
Myofacites à macrophages	0	1	0	1
Cytopathie mitochondriale	0	1	0	1
Pathologie respiratoire chronique	1	0	0	1
Obésité	1	2	1	4
Fibromyalgie	0	2	2	4
Algoneurodystrophie	0	1	0	1
Pathologie neurologique indéterminée	0	1	1	2
Syndrome cérébelleux	0	0	1	1
Séquelle arrêt cardiaque	0	0	1	1
Tumeur cervicale	0	0	1	1
Epilepsie	1	0	0	1
CADASIL	0	0	1	1
Amputations	0	1	1	2
Encéphalopathie	0	1	1	2
Séquelles opérations accident médical	2	2	1	5
TOTAL	74	49	60	183

Commentaires : environ 47% des usagers sont affectés par une pathologie évolutive. L'évolution est différente selon chaque personne et peut avoir des répercussions variables en fonction de son environnement (familial, social, professionnel, écologique, ...).

L'incertitude autour des évolutions (conséquences sur le plan physique, psychique, temporel, ...) est le premier élément à considérer dans l'approche de l'accompagnement.

Ces maladies sont, pour les plus répandues : la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, la maladie de Strumpell-Lorrain, l'Ataxie de Friedreich, la myopathie, la Chorée de Huntington ou encore la Sclérose Latérale Amyotrophique.

Environ 33% des usagers présentent des lésions cérébrales acquises : ce sont les séquelles d'un accident vasculaire cérébral, d'une crise cardiaque, tumeurs cérébrales ou de lésions cérébrales traumatiques.

Elles sont dans tous les cas à l'origine de troubles cognitifs plus ou moins invalidants selon les usagers.

Ainsi, ce groupe concerne essentiellement les personnes confrontées à des facteurs exogènes : virus, troubles de l'alimentation, conduites addictives et des violences, ...

Aussi, les accidents de la voie publique, domestique, autolyse, agressions constituent des problématiques singulières accentuées par des conditions d'existence précarisées (paupérisation, hygiène de vie, phénomènes addictionnels, ...).

Environ 11% des usagers présentent des blessures médullaires avec des séquelles plus ou moins importantes de la tétraplégie à l'algodystrophie.

Cette catégorie (hors lésions cérébrales acquises) concerne les usagers victimes d'accident de la voie publique, accidents médicaux, accidents domestiques et/ou du travail.

Répartition selon les déficiences

Ce classement considère en priorité les déficiences motrices ; cependant le total est supérieur au nombre de personnes accompagnées puisque des déficiences associées sont également inscrites quand elles impactent le suivi des usagers. Quand le trouble psychiatrique figure dans le tableau c'est qu'il a été identifié comme une pathologie confirmée par un spécialiste.

Absence d'une partie ou totalité d'un membre	3
Déficience motrice légère des quatre membres	37
Déficience motrice importante des quatre membres	25
Déficience motrice légère des deux membres inférieurs	1
Déficience motrice importante des membres inférieurs	10
Déficience motrice légère des membres supérieurs et inférieurs homolatéraux	40
Autres déficiences modérées de la motricité	56
Autres déficiences importantes de la motricité	1
Troubles cognitifs	68
Troubles psychiatriques avérés	14
Déficiences auditives	2
Epilepsie	3
Déficiences intellectuelles	6
Troubles du langage développement de la parole	8
Dyslexie	3
Déficiences respiratoires	8

Commentaires : 37% des personnes accompagnées présentent des troubles cognitifs. Ces troubles sont essentiellement liés à des séquelles des lésions cérébrales et s'avèrent aléatoires en fonction des atteintes et des individus.

Cependant, les pathologies évolutives affectant l'aire cérébrale engendrent également des troubles de la cognition.

Moins de 8% des personnes accompagnées développent une pathologie psychiatrique, cliniquement reconnue, qui se révèle prégnante dans le cadre de l'accompagnement.

Plus de 95% des usagers ont un handicap moteur plus ou moins sévère, ainsi :

20% d'entre eux présentent une tétraparésie ou quadriparésie.

14% d'entre eux présentent une tétraplégie.

5% d'entre eux présentent une paraplégie.

22% d'entre eux présentent une hémiplégie.

Répartition selon l'âge

Année de naissance	Nombre d'utilisateurs	Année de naissance	Nombre d'utilisateurs
1937	1	1959	10
1940	1	1960	7
1943	1	1961	7
1945	1	1962	8
1947	4	1963	6
1948	1	1964	6
1949	2	1965	2
1951	2	1966	5
1952	3	1967	7
1953	4	1968	5
1954	1	1969	2
1955	6	1970	5
1956	8	1971	4
1957	9	1972	3
1958	4	1973	4
	48	1974	5
		1975	4
		1976	
		1977	4
		1978	3
			97

Année de naissance	Nombre d'utilisateurs	Année de naissance	Nombre d'utilisateurs
1979	4	1994	2
1980	1	1995	2
1981	2	1996	1
1982	3	1997	
1983	5	1998	2
1984	1		7
1985			
1986	4		
1987	1		
1988	1		
1989			
1990			
1991	3		
1992	3		
1993	3		
	31		

183

Commentaires : 26% des utilisateurs du SAVS ont plus de soixante ans. Le doyen du service est âgé de 81 ans. La moyenne est de 65 ans.

Moins de 4% des personnes accompagnées sont âgées de moins de 25 ans.

Les utilisateurs les plus jeunes sont âgés de 20 ans.

Plus de 70% des utilisateurs sont âgés de 25 à 59 ans.

L'âge moyen de l'utilisateur du SAVS est 50 ans et 7 mois.

Répartition selon le sexe

	Nombre d'utilisateurs	%
Hommes	100	54.6
Femmes	83	45.4
Total	183	100

Le nombre d'hommes est supérieur (environ 10%) à celui des femmes. Cet écart correspond aux statistiques classiques des personnes en situation de handicap en raison notamment de la prévalence des comportements à risque de la population masculine (hygiène alimentaire, tabac, alcool, toxicomanies, ...).

Ainsi, on constate des différences conséquentes entre les sexes concernant le ratio des accidents cardio-vasculaires, traumatismes crâniens ou les séquelles d'accident de la voie publique.

Toutefois, ce rapport est en évolution au sein du service puisque jusqu'à une période récente les femmes étaient plus nombreuses.

Evolution depuis 2016 (en %)

	2016	2017	2018
Hommes	49.3	53.4	54.6
Femmes	50.7	46.6	45.4

Répartition selon la situation familiale

	Seul	Avec descendant	Dont mineurs	Dont majeurs	Avec ascendants	Couple
Célibataire	64	2	2		16	
Sépare, divorce, veuf	59	16	6	10		
Marié, concubinage		23	15	8		60

Commentaires : 33% des usagers du SAVS vivent en couple dans le cadre d'un mariage, d'un PACS ou d'une union libre.

Plus d'un tiers de ces personnes vivent avec leurs enfants mineurs et/ou majeurs.

48,6% des personnes accompagnées vivent seules.

51,4% des personnes accompagnées par le service vivent avec des membres de leur famille : couple, enfants, parents, ...

Environ 10% des familles sont monoparentales ; la personne accompagnée veillant au quotidien de ses enfants (résidence chez ce parent) qu'ils soient mineurs (45% des situations) ou jeunes majeurs (55%), poursuivant, notamment, une scolarité ou des études.

A noter que 34% des personnes accompagnées ont eu des enfants qui sont, aujourd'hui, autonomes et/ou leur résidence principale est chez l'autre parent, ou bénéficiaire d'une mesure de placement.

Globalement, environ 60% des personnes accompagnées ont une descendance.

La population du SAVS est marquée par un isolement important puisque presque la moitié des usagers vivent seuls (48,6%).

Ce chiffre est plus de deux fois supérieur (source INSEE 2015) aux statistiques nationales de 2015 qui établissent un taux de personnes vivant seules à environ 20% d'une classe d'âge comprise entre 20 et 79 ans (en France métropolitaine).

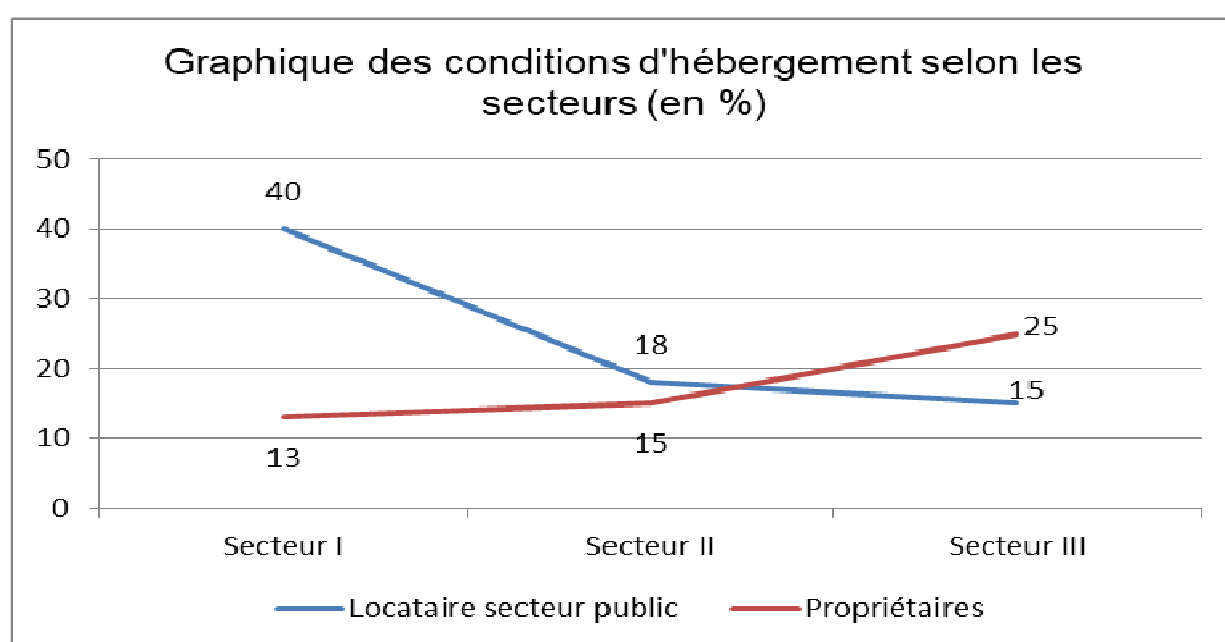
Les conditions d'hébergement

	Locataires			Propriétaires	Hébergés
	Secteur public	Secteur privé	Total		
Secteur I	40	12	52	13	9
Secteur II	18	11	29	15	5
Secteur III	15	13	28	25	7
Total	73	36	109	53	21

60% des usagers sont, tous secteurs confondus, locataires de leur résidence.

29% sont propriétaires.

Ces taux varient d'un secteur à l'autre.



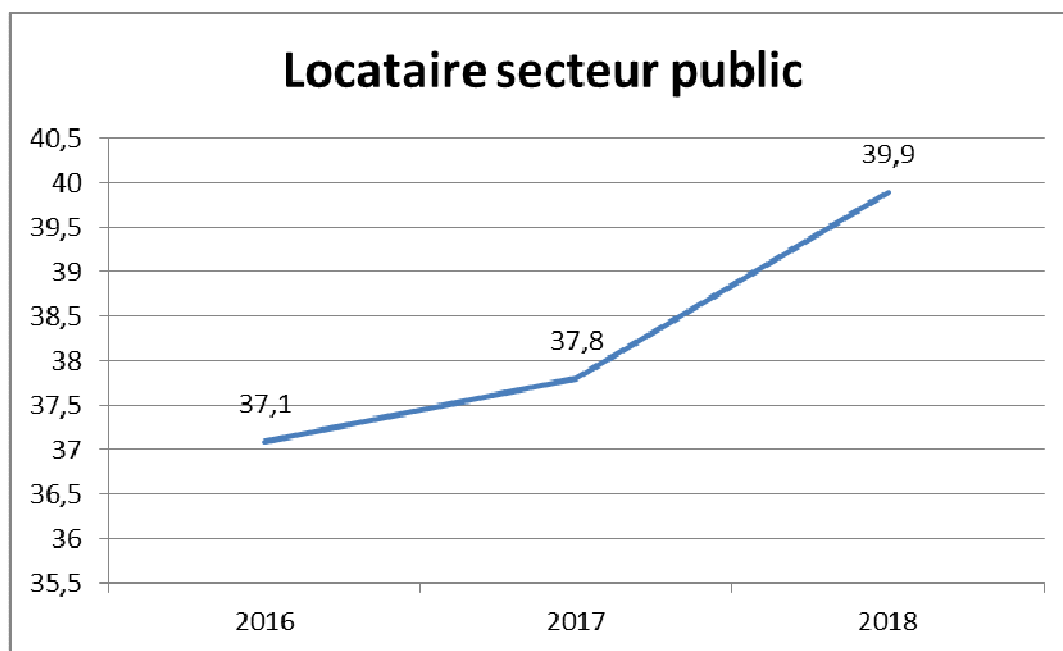
	% Locataire secteur public	% Locataire secteur privé	% total locataire	Propriétaires	Hébergés
Secteur I	54	16.2	70.3	17.5	12.2
Secteur II	36.7	22.4	59.2	30.6	10.2
Secteur III	25	21.7	46.7	41.7	11.7
Moyenne tous secteurs	39.9	19.7	59.6	29	11.5

Evolution du nombre de propriétaires (en %) depuis 2015 sur l'ensemble du département

	2015	2016	2017	2018
% propriétaires	32.3	28.8	29.3	29

Ce taux est extrêmement bas puisque selon l'INSEE (statistiques en date du 1^{er} janvier 2016) six ménages sur dix sont propriétaires de leur résidence principale.

Evolution du nombre de locataires du secteur public (en %) depuis 2016



Les usagers du SAVS bénéficiant d'une mesure de protection

	MASP	Tutelle	Curatelle renforcée	Curatelle simple
Secteur I		6	13	1
Secteur II			10	1
Secteur III		1	6	
Total		7	29	2

En 2018, 38 personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection (toutes catégories confondues).

Plus de 20% des usagers du service sont ainsi concernés.

Les trois quart des personnes protégées le sont dans le cadre d'une curatelle renforcée.

Répartition des différentes mesures de protection

	Famille	Mandataire privé	Associations tutélaires
Secteur I	3	5	12
Secteur II		2	9
Secteur III		1	6
Total	3	8	27

Plus de 70% des mesures sont exercées par des associations tutélaires à but non lucratif (ATMPM, UDAF).

Moins de 10% des mesures sont exercées par la famille et exclusivement sur le secteur I.

Situation professionnelle des personnes accompagnées

	Actifs			Inactifs
	Milieu ordinaire	Milieu de travail protégé	Recherche emploi / formation	
Secteur I	5	1	9	59
Secteur II	4	1	7	37
Secteur II	6		6	48
Total	15	2	22	144

Environ 8% des usagers du SAVS ont en 2018 un contrat de travail en milieu ordinaire. Tous ne sont pas en situation d'emploi en raison principalement d'un arrêt de travail.

12% sont à la recherche d'un emploi ou d'une formation

Seule une personne est étudiante.

Environ 80% des usagers sont inactifs.

Rappel : par situation d'inactivité, on entend les personnes qui ne sont pas en situation d'emploi et/ou de formation, disponibles sur le marché du travail.

A noter que pour l'année 2018, quelque soit la situation de l'utilisateur seuls 9 d'entre eux, soit environ 5% ont un taux de handicap compris entre 50 et 79%.

Par conséquent, la quasi-totalité des personnes handicapées sont titulaires d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion – invalidité).

Taux d'activités des usagers entre 2015 et 2018

	2015	2016	2017	2018
% Actifs	18.2	18.2	15.6	21.3

L'augmentation substantielle que l'on remarque en 2018 est liée à la catégorie, des usagers en situation de recherche d'emploi et/ou de formation.

Cependant, on note entre 2017 et 2018, une augmentation des personnes en situation de travail en milieu ordinaire (+2%).

Tableau des ressources*

*Seuls les catégories des ressources des usagers du SAVS sont prises en considération. Il n'est pas possible, en raison de la complexité du système d'attribution des minima sociaux de définir un revenu moyen puisque de nombreux paramètres entrent en compte.

	Salaire	Indemnités journalières	Allocations pôle emploi	Pension invalidité / rentes	AAH	Autres revenus*	Retraite
Secteur I	4	3	2	19	44	3	9
Secteur II	5	1		21	28	1	5
Secteur III	3	3	1	22	28	3	10
Total	12	7	3	62	100	7	24

*: pensions alimentaires, réversion, veuvage,

Le total des ressources est supérieur à 183 puisque les personnes peuvent bénéficier de plusieurs sources différentes de revenus.

Par exemples : l'allocation adulte handicapé (minima social) est cumulable avec tous les autres revenus, sans exception, puisque liée également à la situation familiale, professionnelle de l'utilisateur.

Ainsi en 2018, plus de la moitié des usagers (54.6%) bénéficient de l'AAH.

Environ 60% des personnes accompagnées sont ou ont été en situation d'activité professionnelle (ouverture d'un droit lié au travail).

Les droits à compensation du handicap

	MTP	PCH	MTP + PCH	ACTP	AM	APA
Secteur I	4	34	6	1	9	1
Secteur II	2	19	2	1	5	1
Secteur III	6	31	2	4	4	
Total	12	84	10	6	18	2

Commentaires : plus de 70% des usagers du SAVS bénéficient d'un droit à compensation.

Parmi ceux-ci plus de la moitié ouvrent droit à la PCH (51.36%).

Si le nombre d'utilisateurs qui relèvent d'un droit à compensation augmente de manière régulière, on constate que les bénéficiaires de la PCH sont de plus en plus nombreux (+3.5%)

Cependant, les titulaires de la MTP sont moins nombreux : 12% en 2018 contre 18.6% en 2017.

On constate, en lien avec l'évolution des politiques sociales et en particulier le règlement départemental d'aide sociale une chute des bénéficiaires de la prestation d'aide-ménagère (moins environ 10%).

ETUDE PORTANT SUR LES USAGERS SORTIS DU DISPOSITIF SAVS EN 2018

Au cours de l'année 2018, 49 personnes sont sorties du dispositif, soit 26.8% de la totalité des usagers du service.

Depuis plusieurs années, environ 1 usager sur 4 sort du service chaque année (25.8% depuis trois ans).

	Nombre d'usagers / secteur	%
Secteur I	23	46.9
Secteur II	9	18.4
Secteur III	17	34.7
Total	49	100

Commentaires : depuis plusieurs années le secteur I est marqué par le plus de mouvements. Il concentre à lui seul 50% environ des sorties.

Sur les autres secteurs les chiffres sont plus fluctuants selon les années.

La durée moyenne d'accompagnement

	-1 an	-2 ans	-3 ans	-4 ans	-5 ans	-6 ans
Secteur I	6	11	2	2	0	2
Secteur II	2	3	3	1	0	0
Secteur III	3	6	4	2	1	1
Total	11	20	9	5	1	3

En 2018, tous secteurs d'intervention confondus :

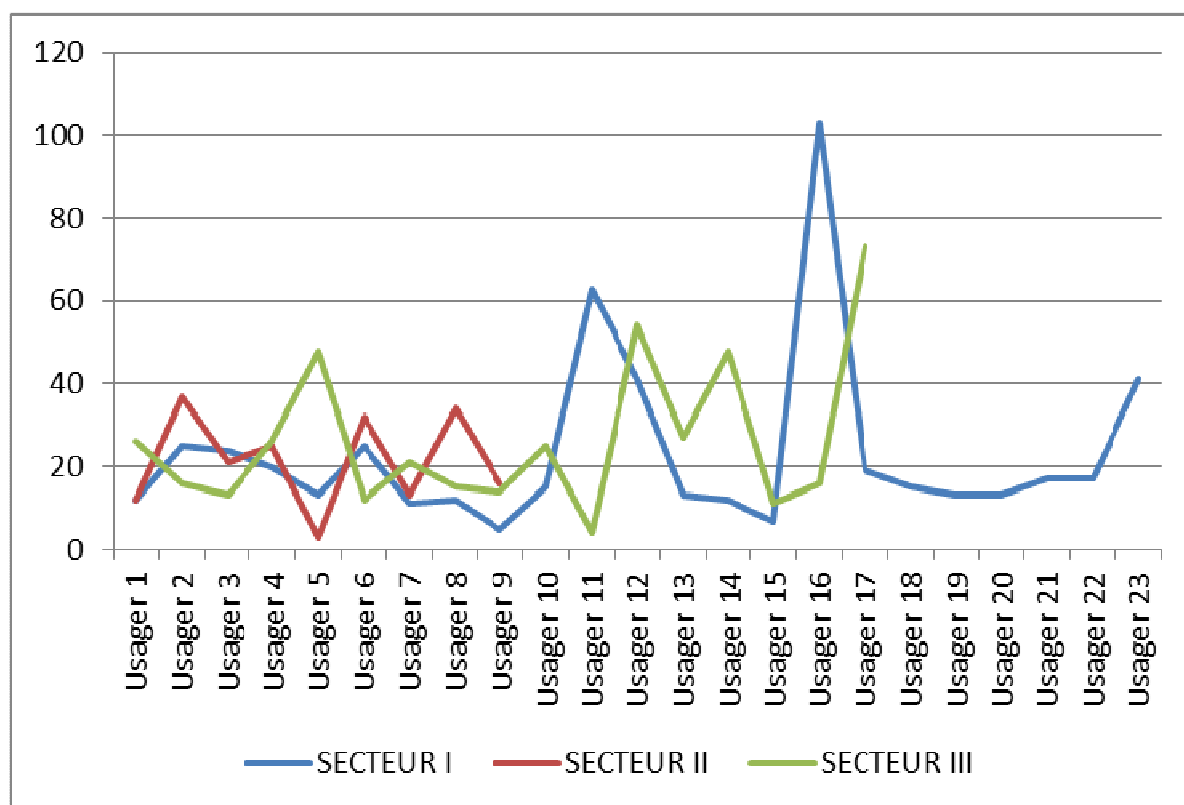
22.4% des orientations ont une durée inférieure à un an.

6.1% ont une durée supérieure à 5 années.

40.8% des accompagnements durent moins de deux ans, durée qui est en règle générale accordées par la MDPH pour une première orientation.

Durée moyenne (en mois) par usager en 2018

	SECTEUR I	SECTEUR II	SECTEUR III
Usager 1	12	12	26
Usager 2	25	37	16
Usager 3	24	21	13
Usager 4	20	25	26
Usager 5	13	3	48
Usager 6	25	32	12
Usager 7	11	13	21
Usager 8	12	34	15
Usager 9	5	16	14
Usager 10	15		25
Usager 11	63		4
Usager 12	41		54
Usager 13	13		27
Usager 14	12		48
Usager 15	7		11
Usager 16	103		16
Usager 17	19		73
Usager 18	15		
Usager 19	13		
Usager 20	13		
Usager 21	17		
Usager 22	17		
Usager 23	41		



Au cours de l'année 2018, la durée moyenne d'intervention est de 24 mois.
A l'instar de tous les éléments de statistiques, les chiffres sont différents selon les secteurs.

Tableau comparatif de la durée moyenne d'orientation entre 2016 et 2018
(sur le plan départemental et par secteurs)

	2016	2017	2018
Secteur I	17	22	23.3
Secteur II	31	20.8	21.4
Secteur III	32	23.4	26.4
Tous secteurs	26.7	22.1	24

Aucune tendance générale ne peut être définie au regard de ce tableau. La caractéristique idoine est la fluctuation des chiffres selon les années et les secteurs.

Cependant la durée moyenne est d'environ 2 ans (+ ou - 2 mois).

Seul le secteur III a une durée moyenne d'intervention supérieure à la moyenne départementale depuis 2016.

La fin de l'accompagnement

Il résulte de plusieurs facteurs. Dans un premier temps, il convient de rappeler l'approche développée par le service, depuis sa création, pour l'admission des usagers.

A la réception de la décision de la CDA, un contact est systématiquement établi avec l'utilisateur, son représentant légal, sa famille et/ou une « personne ressources ».

Une visite est proposée par le directeur qui à l'issue de l'entretien valide l'entrée dans le service. Des pré-objectifs sont définis avec chacune des parties (qui seront validés ultérieurement dans le PPA), ceci est le point de départ de tout accompagnement.

Puis, à n'importe quel moment l'utilisateur, son représentant légal ou un proche peut interrompre l'accompagnement, l'arrêt à l'initiative unilatérale du service est rarissime, dans des conditions qui relèveraient de l'exception.

Il est convenu dans le cadre de l'accompagnement que chaque fin d'intervention est négociée par les différents protagonistes, seule la non préservation de l'intégrité des usagers est susceptible de contrarier ce principe.

Dès lors, la durée d'accompagnement (de 3 à 103 mois) pour l'année 2018 est liée à plusieurs éléments :

- Le décès de l'utilisateur,
- Le déménagement hors secteur d'intervention,
- La réorientation vers une autre structure et/ou service,
- L'absence de la réalisation, des objectifs définis par le PPA. De manière globale, cette absence de résultat est liée au refus de l'utilisateur de toute évolution de sa situation,
- La réalisation partielle des objectifs initiaux,
- La réalisation de tous les objectifs.

Rappel : si l'orientation vers le SAVS concerne un utilisateur (la décision de la CDAPH est nominative), l'intervention impacte la totalité de la famille... Ainsi, les proches ne sont jamais dissociés de l'accompagnement.

Les projets peuvent, à ce titre, concerner tout un groupe familial avec des décisions qui sont importantes pour chacun (ex : intervention d'un tiers à domicile, déménagement, ...).

Ainsi, la fin de l'accompagnement peut émerger de l'environnement proche, face auquel le service ne peut pas entrer en confrontation ni en concurrence (sauf situation exceptionnelles relevant d'une éventuelle mise en danger).

Par ailleurs, dans certaines situations, notamment pour les utilisateurs qui présentent des troubles cognitifs importants et dont la famille est le garant du maintien à domicile l'interlocuteur principal est la personne ressources.

Tableau récapitulatif pour l'année 2018

	Décès	Aucun objectif atteint	Objectifs partiellement atteints	Tous les objectifs atteints	Réorientation vers autre service/structure	Déménagement
Secteur I	2	3	2	13	2	1
Secteur II	2	1	1	1	4	
Secteur III	5			8	4	
Total	9	4	3	22	10	1

Commentaires : 45% des usagers sortent du dispositif en raison de l'aboutissement de tous leurs objectifs.

8% en raison du refus de l'évolution de leur situation et/ou le rejet du changement.

Ces deux chiffres sont différents de l'exercice précédent où 60% des usagers sortent du SAVS par la réalisation des objectifs et 18% à leur demande ou celle de leur proche sans évolution notable.

10 usagers sont réorientés vers d'autres services et/ou établissements : (20% des usagers) :

7 vers le SAMSAH APF France handicap en raison d'une problématique médicale prégnante,

2 vers le SAMSAH Hellebore en raison d'une problématique psychiatrique prégnante,

1 vers une EHPAD, le maintien à domicile se révélant complexe.

A noter que 9 usagers sont décédés au cours de l'année 2018. Ce chiffre représente environ 5% de la totalité des personnes accompagnées par le SAVS au cours de l'année. Forte augmentation par rapport à l'année 2017 (1.2%).

A l'instar des années précédentes, les chiffres sont fluctuants. Ainsi, il paraît toujours présomptueux de définir de grandes tendances puisque les statistiques se contredisent chaque année.

On peut évoquer une précarisation de la population accompagnée par le SAVS tant sur le plan médical (augmentation du nombre de réorientation vers les SAMSAH) et une exacerbation des problématiques sociales génératrices de mal être et de comportements additionnels.

Les principaux domaines d'intervention

	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total	%
Droits	11	5	10	26	19.1
Aides techniques	8	3	7	18	13.2
Aides humaines	10	6	6	22	16.2
Vie sociale / loisirs	6	1	4	11	8.1
Soutien psychologique	5	1	5	11	8.1
Logement	3	3	4	10	7.4
Hébergement	6	3	4	13	9.6
Santé	6	4	6	16	11.7
Emploi	2	0	1	3	2.2
Parentalité	2	2	2	6	4.4
Total	59	28	49	136*	100

*le total est supérieur au nombre total d'utilisateurs car prise en compte au maximum de trois items par personne (objectifs principaux définis par le projet personnalisé d'accompagnement).

Tableau comparatif des quatre principaux domaines d'intervention depuis 2016

2016		2017		2018	
Accès droits	17.8	Accès droits	22.8	Accès droits	19.1
Soutien psychologique	14.8	Soutien psychologique	13.1	Soutien psychologique	16.2
Vie sociale / loisirs	13.9	Vie sociale / loisirs	12.3	Vie sociale / loisirs	13.2
Logement	10.9	Logement	11.4	Logement	11.7

On assiste à une évolution des items en % en fonction des années.

L'accès aux droits demeure, néanmoins, la principale intervention auprès des usagers puisqu'elle concerne environ 20% des personnes et figure, chaque année, dans les demandes principales. C'est le seul item présent dans ce classement, les autres domaines étant variables.

SAMSAH

Au cours de l'année 2018, 98 personnes ont été accompagnées dans le cadre du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

Répartition selon les trois secteurs d'interventions

Pour rappel, les professionnels du SAMSAH interviennent au domicile des usagers sur tout le département de la Manche. Ainsi, afin d'optimiser les déplacements, trois secteurs ont été définis : le secteur Nord, le secteur Est et le secteur Ouest. (cf. carte des secteurs en annexe)

RAPPEL 2017		
Secteur I	35	46%
Secteur II	23	30%
Secteur III	18	24%
Total	76	100%

2018		
Secteur I	51	52%
Secteur II	28	28.5%
Secteur III	19	19.5%
Total	98	100%

Nombre de personnes entrées et sorties du dispositif en 2018 (par secteur)

RAPPEL 2017		
	Entrées	Sorties
Secteur I	14	6
Secteur II	6	5
Secteur III	3	8
Total	23	19

2018		
	Entrées	Sorties
Secteur I	23	14
Secteur II	10	6
Secteur III	9	3
Total	42	23

Ce tableau met en avant la fluctuation de l'activité du service sur une année.

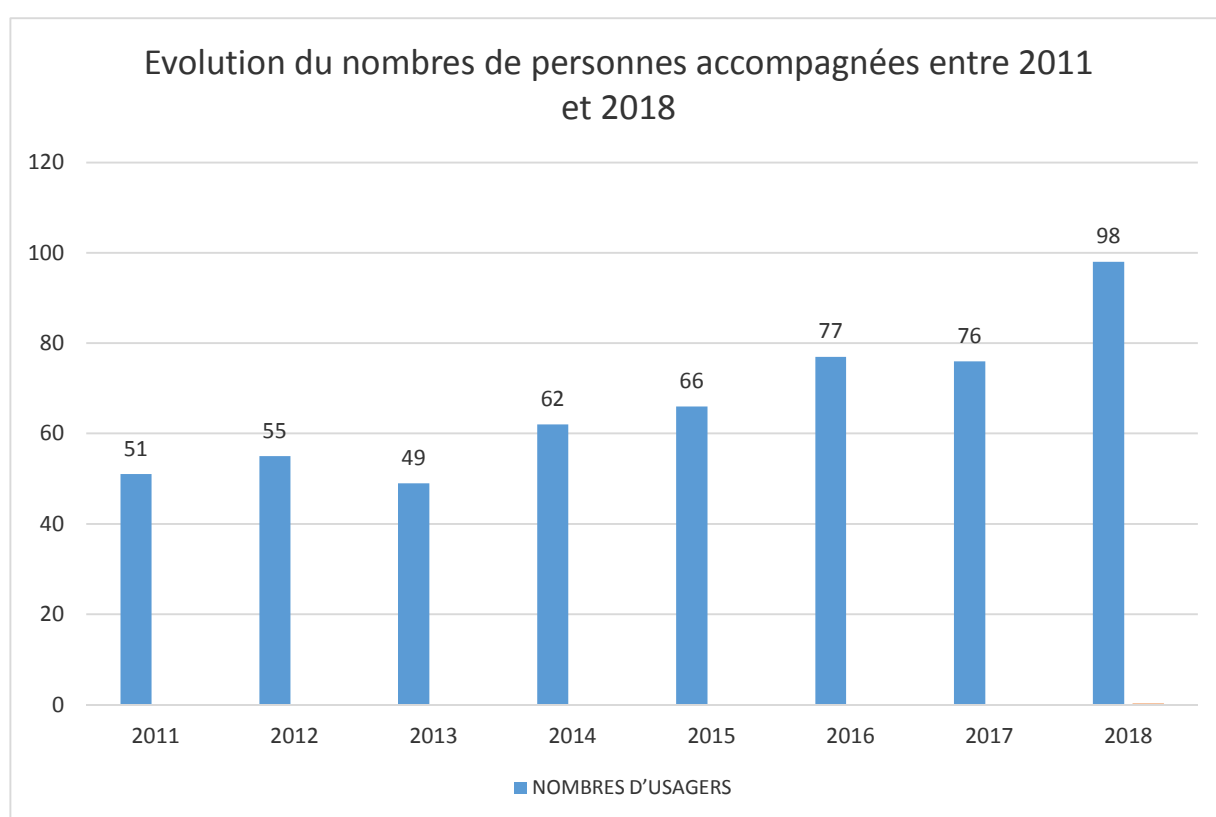
Pour l'année 2018, le taux de rotation est de 58%

Répartition selon le sexe

	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Total
Hommes	26	18	9	53
Femmes	25	10	10	45
	51	28	19	98

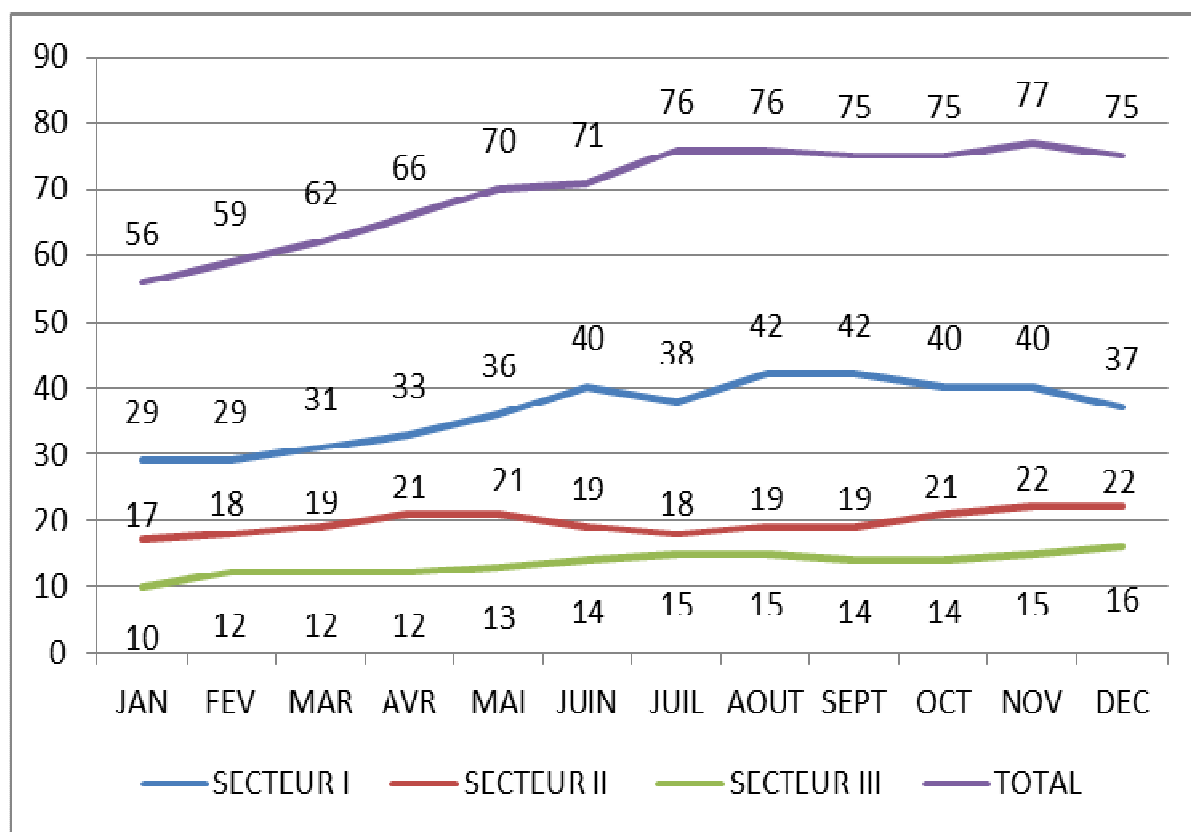
Evolution du nombre de personnes accompagnées entre 2011 et 2018

Année	Nombres d'usagers	Variations par an
2011	51	0
2012	55	+7.8%
2013	49	-10.9%
2014	62	+26.5%
2015	66	+6%
2016	77	+16.6%
2017	76	-1.29%
2018	98	+29%



Nombres de personnes présentes au SAMSAH au 30 de chaque mois.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Secteur I	29	29	31	33	36	40	38	42	42	40	40	37
Secteur II	17	18	19	21	21	19	18	19	19	21	22	22
Secteur III	10	12	12	12	13	14	15	15	14	14	15	16
Total	56	59	62	66	70	71	76	76	75	75	77	75



Le nombre de personnes accompagnées par mois est de **70** usagers, soit un taux d'occupation d'environ 333%

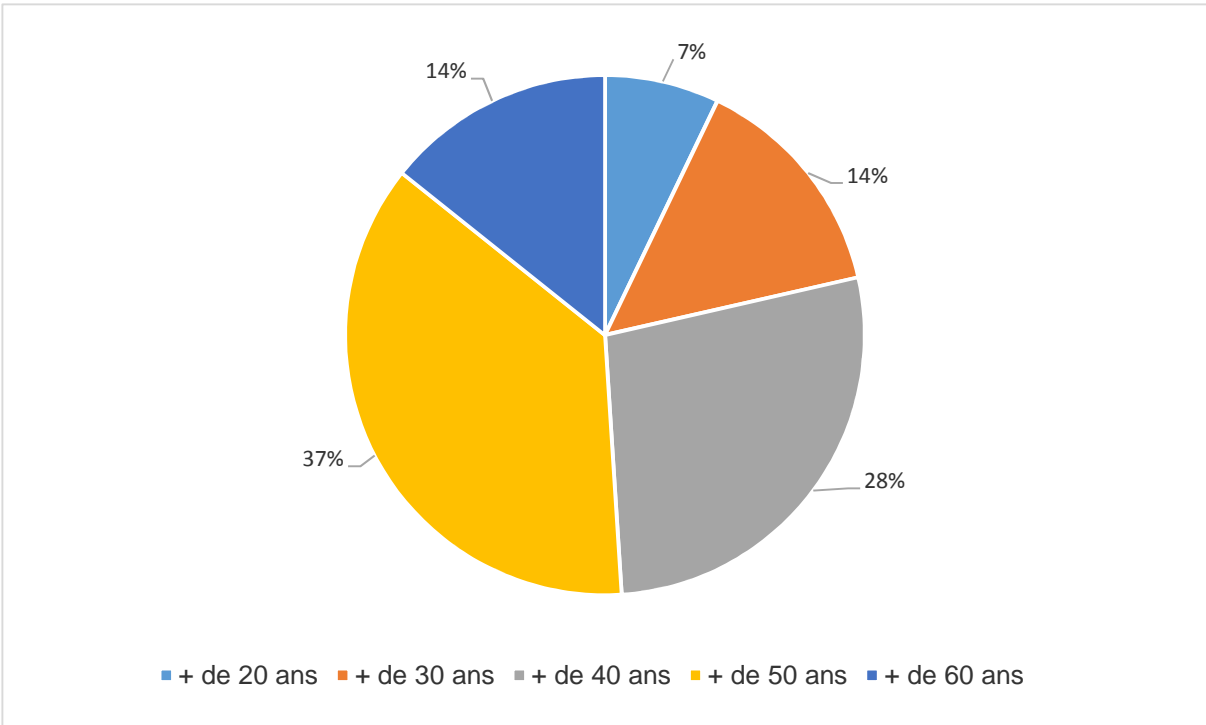
Répartition selon l'année de naissance et le sexe

	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
1943	0	1	1	1957	4	1	5
1944	0	1	1	1958	2	3	5
1945	0	0	0	1959	2	5	7
1946	0	0	0	1960	1	2	3
1947	0	0	0	1961	3	2	5
1948	0	0	0	1962	1	0	1
1949	1	1	2	1963	1	1	2
1950	0	1	1	1964	3	1	4
1951	0	0	0	1965	0	1	1
1952	2	2	4	1966	1	2	3
1953	0	0	0	+50 ans	18	18	36
1954	0	0	0				
1955	2	0	2				
1956	2	1	3				
+60 ans	7	7	14				

	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
1967	2	4	6	1977	1	2	3
1968	1	0	1	1978	0	2	2
1969	3	1	4	1979	1	0	0
1970	1	1	2	1980	0	0	0
1971	1	0	0	1981	1	1	2
1972	1	0	1	1982	2	0	2
1973	2	1	3	1983	0	0	0
1974	2	2	4	1984	0	2	2
1975	1	0	1	1985	1	1	2
1976	4	0	4	1986	0	0	0
+40 ans	18	9	27	+30 ans	6	8	14

	Hommes	Femmes	Total
1987	0	0	0
1988	1	0	1
1989	0	0	0
1990	0	1	1
1991	0	1	1
1992	1	0	1
1993	1	0	1
1994	0	0	0
1995	1	0	1
1996	0	1	1
+20 ans	4	3	7

La population orientée vers le SAMSAH est en moyenne âgée de 50 ans.



La tranche d'âge des plus de 50 ans est la plus représentée avec 37% des usagers accompagnés.

Situation familiale

SECTEUR I

		Seul	Descendants majeurs, mineurs	Ascendants	Descendants mineurs (hors foyer)	Descendants majeurs (hors foyer)
Célibataire	20	16	6	4	8	3
Séparé, divorcé, veuf	19	19	1		7	37
Couple	12		11		4	9
Total	51	35	18	4	19	49

SECTEUR II

		Seul	Descendants majeurs, mineurs	Ascendants	Descendants mineurs (hors foyer)	Descendants majeurs (hors foyer)
Célibataire	8	5		3		4
Séparé, divorcé, veuf	8	8	1		2	13
Couple	12		10			11
Total	28	13	11	3	2	28

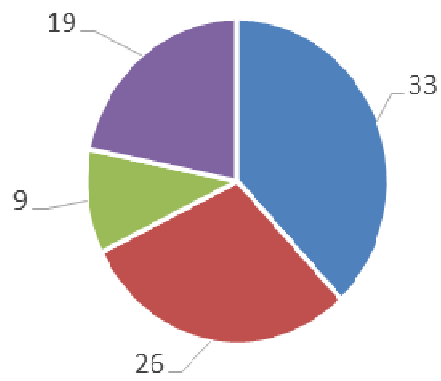
SECTEUR III

		Seul	Descendants majeurs, mineurs	Ascendants	Descendants mineurs (hors foyer)	Descendants majeurs (hors foyer)
Célibataire	5	5	1	0	3	
Séparé, divorcé, veuf	5	5			4	9
Couple	9		4			14
Total	19	10	5		7	23

Total du Département

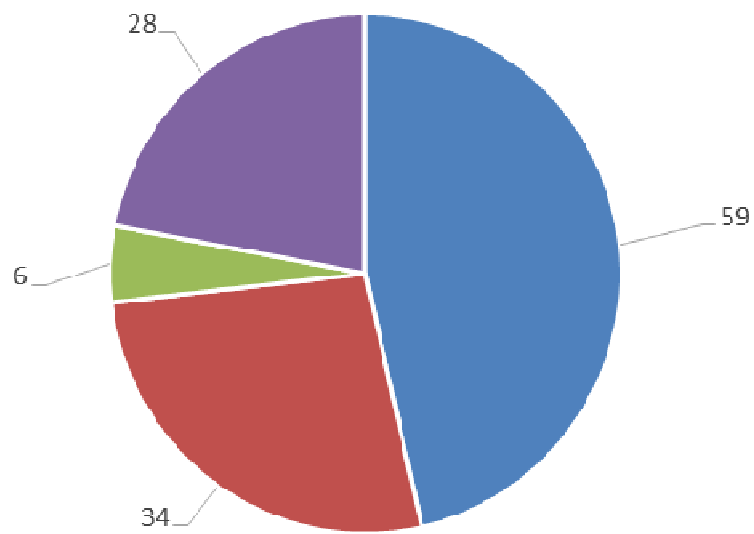
		Seul	Descendants majeurs, mineurs	Ascendants	Descendants mineurs (hors foyer)	Descendants majeurs (hors foyer)
Célibataire	33	27	7	6	11	7
Séparé, divorcé, veuf	32	32	2		13	59
Couple	33		25		4	34
TOTAL	98	59	34	6	28	100

2017



■ SEUL ■ DESCENDANTS ■ ASCENDANTS ■ DESCENDANTS MINEURS (HORS FOYER)

2018



■ SEUL ■ DESCENDANTS ■ ASCENDANTS ■ DESCENDANTS MINEURS (HORS FOYER)

Le nombre de personnes accompagnées au sein du SAMSAH est en constante évolution depuis sa création.

Cependant, l'année 2018 est marquée par une nette augmentation de l'activité du service, (variation d'environ 30% par rapport à l'année 2017) avec une majorité d'entrées (23) sur le secteur I (nord du département), représentant à lui seul 52% de l'activité du service.

L'augmentation du nombre de personnes accompagnées sur ce secteur a été en constante évolution avec une progression plus importante sur la période de mai à septembre 2018.

La répartition inégale de l'activité du service, d'un secteur à un autre, est liée aux orientations de la CDA en fonction du lieu de résidence.

L'évolution du nombre d'orientation impacte la charge de travail des salariés des différents secteurs qui sont dans l'obligation d'adapter leurs pratiques.

Il n'existe pas de liste d'attente, toutes les personnes accompagnées par le service bénéficient d'une notification d'orientation.

Une augmentation de la population de la Communauté Urbaine de Cherbourg aurait pu expliquer l'augmentation du nombre de personnes accompagnées sur le secteur I. Cependant, depuis 2014, le nombre d'habitants est stable.

La population orientée vers le SAMSAH est en moyenne âgée de 50 ans.

Plus de 65% des usagers ont entre 40 et 59 ans. Cette constante est à l'identique depuis 3 ans, avec cependant une augmentation progressive de la tranche des 20 à 29 ans.

Le nombre de personne résidant seul est de 59% en 2018, (33% en 2017) avec une forte concentration sur le secteur Nord, dans l'agglomération Cherbourgeoise.

6% des personnes accompagnées résident au domicile parental.

28% des enfants mineurs ne vivent pas avec l'utilisateur accompagné. Ils sont confiés à la garde de l'autre parent, grand parent ou placement familial sur décision judiciaire.

Origine géographique des personnes accueillies

SECTEUR I

Communes	Nombre d'usagers	Communes	Nombre d'usagers
AMFREVILLE	1	LES PIEUX	1
ANGOVILLE AU PLAIN	1	OMONVILLE LA ROGUE	1
BARFLEUR	1	PIERREVILLE	1
BRICQUEBEC	1	PORTBAIL	1
CRASVILLE	1	QUINEVILLE	1
CHERBOURG OCTEVILLE	18	SAINTE CROIX HAGUE	1
EQUEURDREVILLE	2	SOTTEVAST	1
LA GLACERIE	1	TOURLAVILLE	2
LE VRETOT	1	URVILLE-NACQUEVILLE	3
MONTEBOURG	3	VALOGNES	5
MONTFARVILLE	2	VASTEVILLE	1
MONTGARDON	1		

SECTEUR II

Communes	Nombre d'usagers	Communes	Nombre d'usagers
AVRANCHES	1	ISIGNY LE BUAT	1
BACILLY	1	MARCEY LES GREVES	1
CAMPROND	1	NOTRE DAME DE CENILLY	1
CERENCES	1	PONTORSON	1
COUTANCES	4	SAINTE PAIR SUR MER	2
DONVILLE LES BAINS	2	SAINTE-JAMES	2
GRANVILLE	5	SAINTE MARTIN DES CHAMPS	1
HUISNES SUR MER	1	VAUDRIMESNIL	1
HYENVILLE	1	YQUELON	1

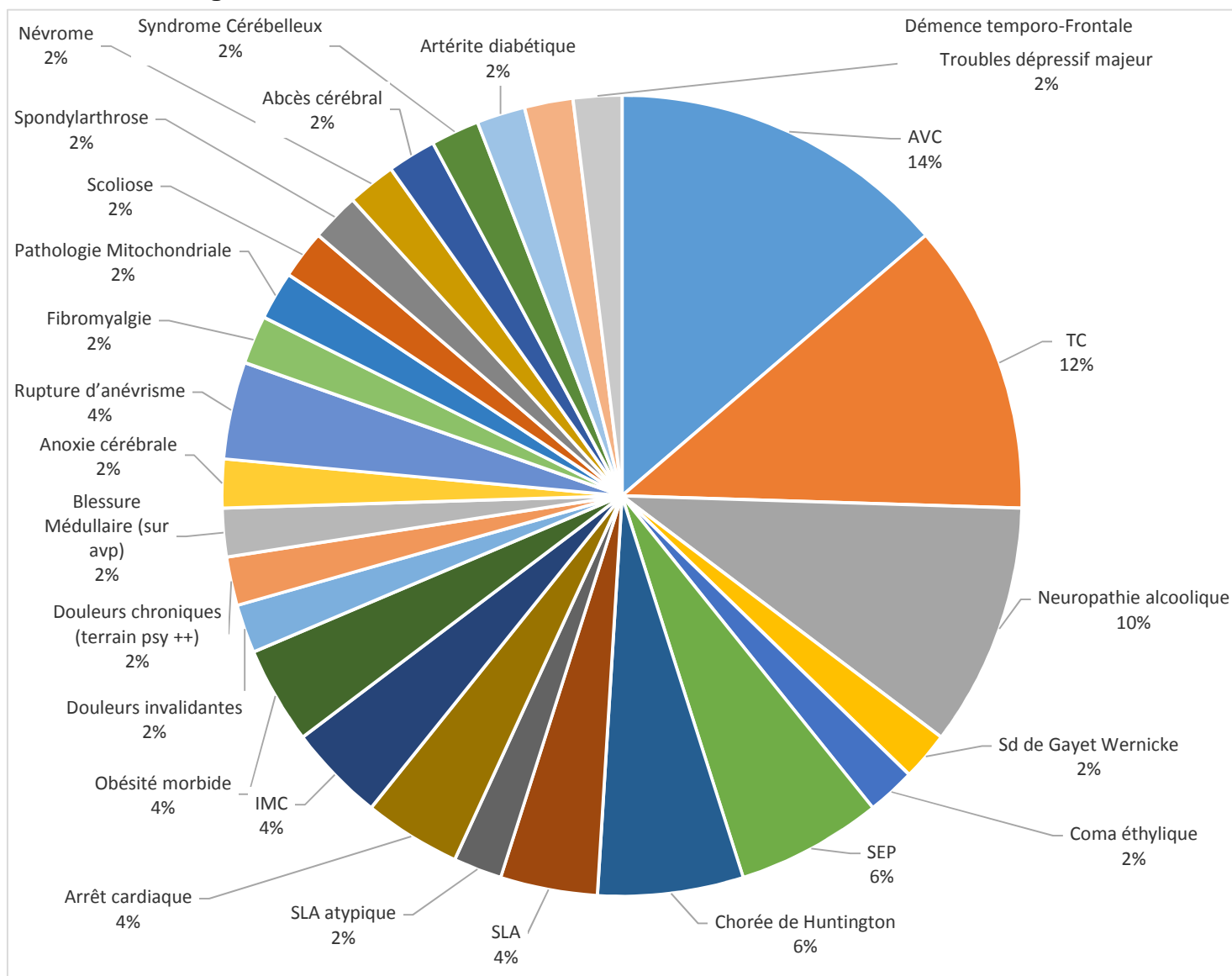
SECTEUR III

Communes	Nombre d'usagers	Communes	Nombre d'usagers
AGNEAUX	2	REFUVEILLE	
BRECEY	1	SAINTE CLAIRE SUR ELLE	1
CARENTAN	1	SAINTE GEORGES MONTCOQ	1
DOMJEAN	1	SAINTE HILAIRE PETITVILLE	1
MEAUTIS	1	SAINTE LO	6
PONT HEBERT	1	SAINTE LOUET SUR VIRE	1
PERIERS	1	VILLEDIEU LES POELES	1

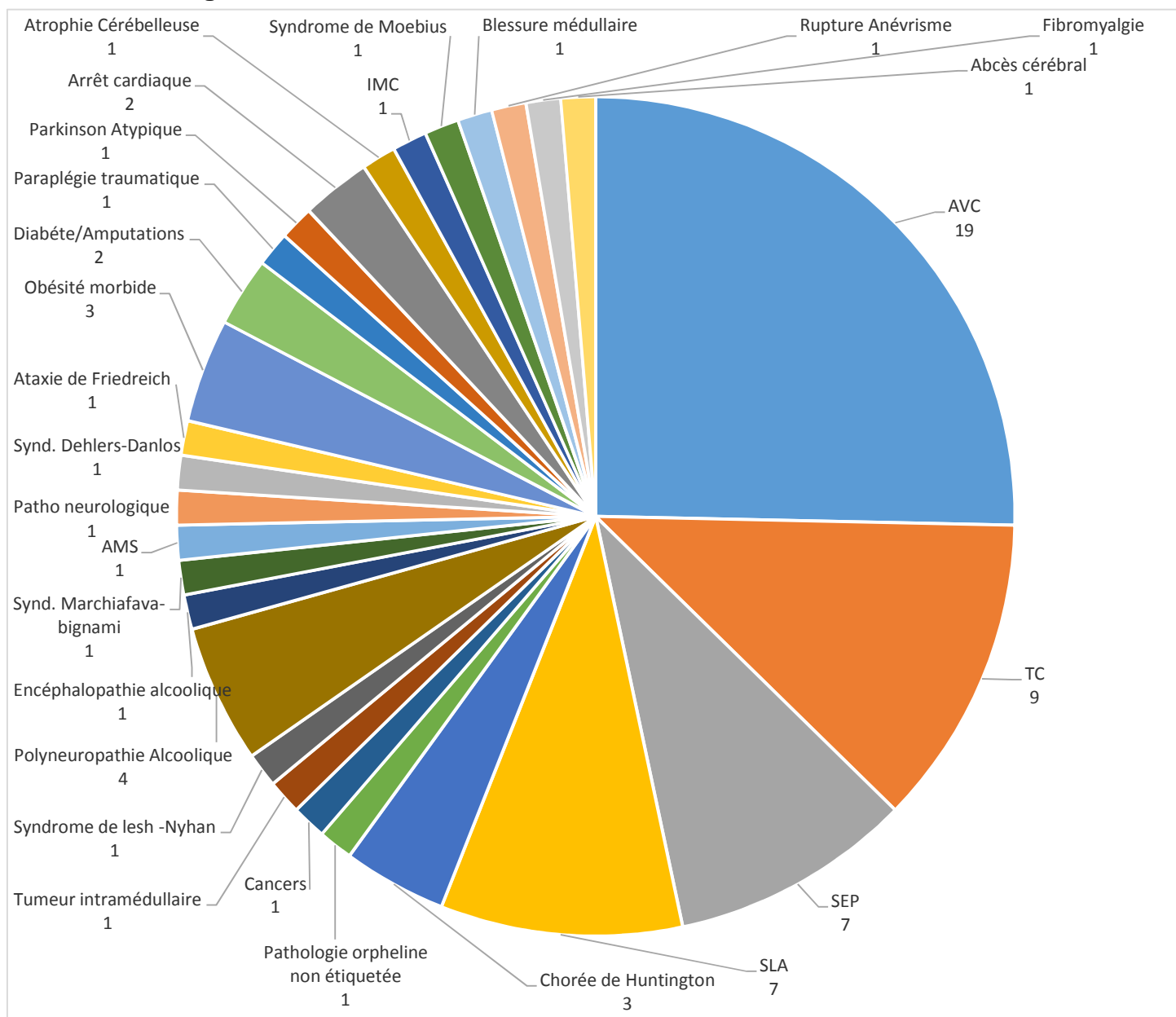
Les professionnels du SAMSAH interviennent au domicile de l'utilisateur accompagné sur tous le département de la Manche, dans 55 communes recensées.

Les différentes pathologies rencontrées au sein du SAMSAH

Pathologies rencontrées en 2018



Pathologies rencontrées en 2017



Les principales pathologies rencontrées sont :

- L'accident vasculaire cérébral représentant 19% des personnes accompagnées,
- Le traumatisme crânien représentant 12% des personnes accompagnées.
- La sclérose en plaques 6 %
- La chorée de Huntington 6%
- La sclérose latérale amyotrophique 6%

Ces cinq pathologies représentant 49 %des personnes accompagnées en 2018. En 2017, elles représentaient 52.2 %, 63 % en 2016.

Depuis deux ans, le service constate :

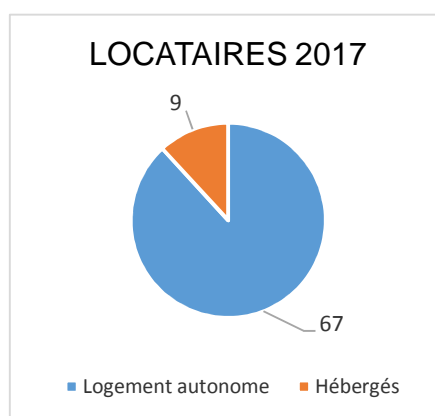
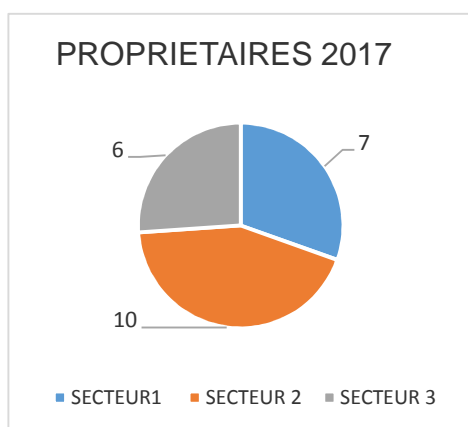
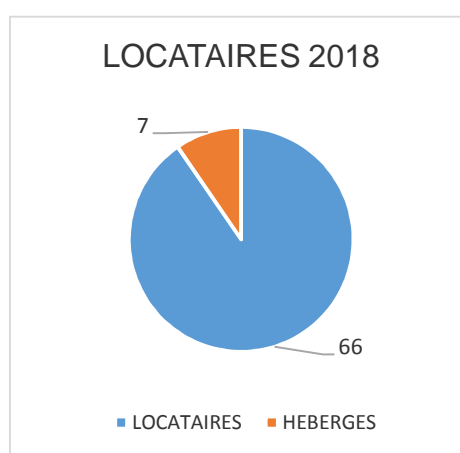
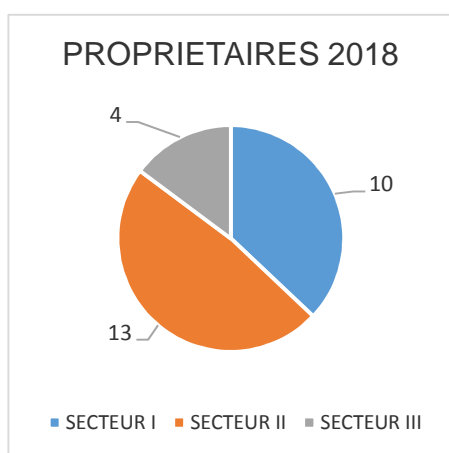
- L'augmentation du nombre de personnes orientées vers le service présentant des séquelles neurologiques en lien avec une pathologie addictive : neuropathie alcoolique, Syndrome de Gayet Wernicke, séquelles de coma éthylique, représentant 14 % des personnes accompagnées.
- Une intrication de plus en plus prégnante de troubles thymiques, 17 % des personnes accompagnées bénéficient d'un suivi psychologique ou psychiatrique.

L'évolution du public accompagné impose une adaptation des pratiques professionnelles. Ainsi, les salariés du SAVS SAMSAH ont bénéficié en décembre 2018 d'une formation sur les conduites addictives.

Les conditions d'hébergement

	Locataire total	Dépendant secteur public	Dépendant secteur privé	Propriétaire	Hébergé / accueilli
Secteur I	37	27	10	10	4
Secteur II	12	7	5	13	3
Secteur III	15	7	8	4	0
Total	66	41	23	27	7

67 % des personnes accompagnées sont locataires, 27 % sont propriétaires.



Mesures de protection

	MASP	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle
Secteur I	1	1	7	4
Secteur II	1		3	3
Secteur III			1	6
Total	2	1	11	13

	Mandataire privé	Association tutélaire	Famille
Secteur I	4	8	1
Secteur II		5	2
Secteur III	1	5	1
Total	5	18	4

27.5 % des usagers bénéficient d'une mesure de protection exercée dans 18% des situations par une association tutélaire.

Situation professionnelle des personnes accompagnées

	Milieu ordinaire de travail	Milieu travail protégé	Recherche d'emploi/formation	Inactifs
Secteur I	2	1	3	45
Secteur II	1		2	25
Secteur III	1		1	17
Total	4	1	6	87

Seuls 4 % des personnes accompagnées exercent une activité professionnelle, 6 % sont en situation de recherche d'emploi ou de formations.

Etude portant sur les personnes inactives

On entend par « personnes inactives » les personnes accompagnées sans emploi et n'étant pas à la recherche d'emploi.

	Retraite	Incapacité / rente accident de travail	Arrêt maladie (IJ)	Total
Secteur I	5	13	1	19
Secteur II	2	17	1	20
Secteur III	4	8	2	14
Total	11	38	4	53

	Handicap >80%	Handicap <80%(Pas de CI)
Secteur I	41	10
Secteur II	24	4
Secteur III	14	5
Total	79	19

Ressources personnelles des usagers du service

	Salaire	Retraite	Invalidité / rente	Indemnités journalières	AAH	AAH + Complément	Allocation Chômage
Secteur I	2	5	14	1	19	15	0
Secteur II	1	2	16	1	6	5	1
Secteur III	2	4	7	2	1	5	1
Total	5	11	37	4	26	25	2

Situation de dépendance : bénéficiaires de la Majoration Tierce Personne et de la Prestation de Compensation du Handicap

	MTP	PCH	MTP+PCH	APA
Secteur I	4	22	2	5
Secteur II	9	16	6	0
Secteur III	2	12	1	0
Total	15	50	9	5

15% des usagers accompagnés sont titulaires de la MTP, 9% bénéficient en plus de la PCH.

51% des usagers accompagnés bénéficient de la PCH.

ETUDE PORTANT SUR LES USAGERS SORTIS DU DISPOSITIF AU COURS DE L'ANNEE 2018

Rappel des chiffres

	Nombre d'usager
Secteur I	14
Secteur II	6
Secteur III	3
Total	23

Au cours de l'année 2018, 23 personnes sont sorties du dispositif, soit 23% des personnes accueillies.

La durée moyenne d'accompagnement

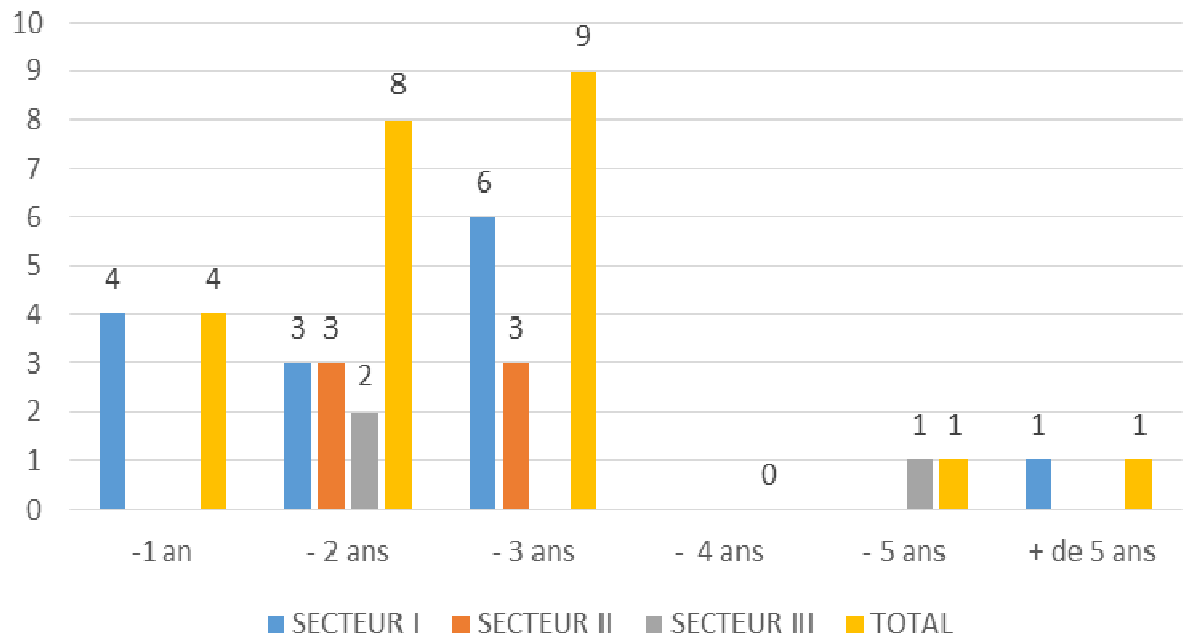
	- 1 an	- 2 ans	- 3 ans	- 4 ans	- 5 ans	+ de 5 ans
Secteur I	4	3	6			1
Secteur II		3	3			
Secteur III		2			1	
Total	4	8	9	0	1	1

La durée moyenne d'accompagnement sur

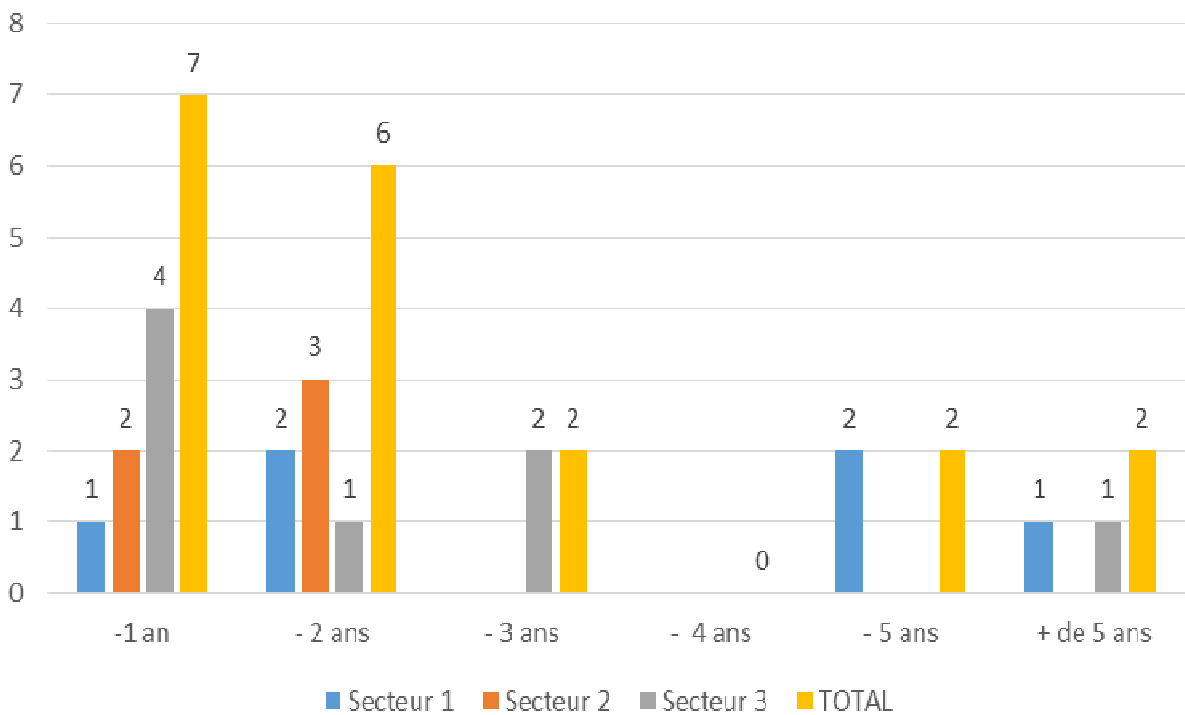
- Le secteur I est de 28 mois,
- Le secteur II est de 30 mois,
- Le secteur III est de 36 mois.

La durée moyenne d'accompagnement sur les trois secteurs confondus est de 30 mois.

Durée moyenne d'accompagnement 2018



Durée moyenne d'accompagnement 2017



La fin de l'accompagnement

	Objectifs atteints	Objectifs partiellement atteints	Aucun objectif atteint	Déménagement hors secteur	Réorientation vers le SAVS	Décès
Secteur I	8	2	2		1	1
Secteur II	2				1	3
Secteur III	1				1	1
Total	11	2	2		3	5

22% des personnes accompagnées sont sorties du dispositif en raison de leur décès.

13% des personnes accompagnées ont bénéficié d'une réorientation vers le SAVS de l'APF. Au terme de l'accompagnement SAMSAH, les objectifs en lien avec le parcours de santé sont atteints et s'orientent par la suite vers des objectifs spécifiques au SAVS (vie sociale, loisirs, administratif, formation/emploi ...).

8.5% des personnes accompagnées ne souhaitent pas de renouvellement vers le service malgré des objectifs partiellement atteints. Le choix et la parole de l'utilisateur, de son entourage familial sont entendus et respectés. Le souhait de ne pas poursuivre l'accompagnement peut être en lien avec la difficulté à projeter un changement dans les habitudes de vie.

L'utilisateur est informé qu'il peut, dès lors qu'il le souhaite, solliciter à nouveau le service.

8.5% soit 2 usagers n'ont pas adhéré aux objectifs proposés par le service malgré leur accord pour la mise en place de l'accompagnement.

Enfin, 48% des usagers quittent le service en raison de la réalisation des objectifs initiaux.

Les principaux domaines d'interventions

3 items en moyenne ont été pris en compte pour chaque usager.

Santé, soins	13	Coordination	9
Soutien psychologique	9	Aides humaines	7
Aide aux aidants	8	Emploi	2
Réadaptation	3		

58.5% des personnes accompagnées sont concernés par l'item santé/soins. Tous sont confrontés à une pathologie évolutive ou des séquelles induites, nécessitant à un moment donné l'intervention du service pour initier ou coordonner un parcours de soins adaptés.

39% environ des interventions concernent ensuite l'item « l'aide aux aidants » et « le soutien psychologique ».

Le soutien des aidants familiaux, mais aussi des professionnels intervenant auprès des personnes accompagnées se caractérise par un soutien individuel visant à appréhender le quotidien et à faire face à l'évolution de la pathologie. Cette démarche implique en parallèle un soutien psychologique, plus ou moins conséquent selon les usagers et leur environnement.

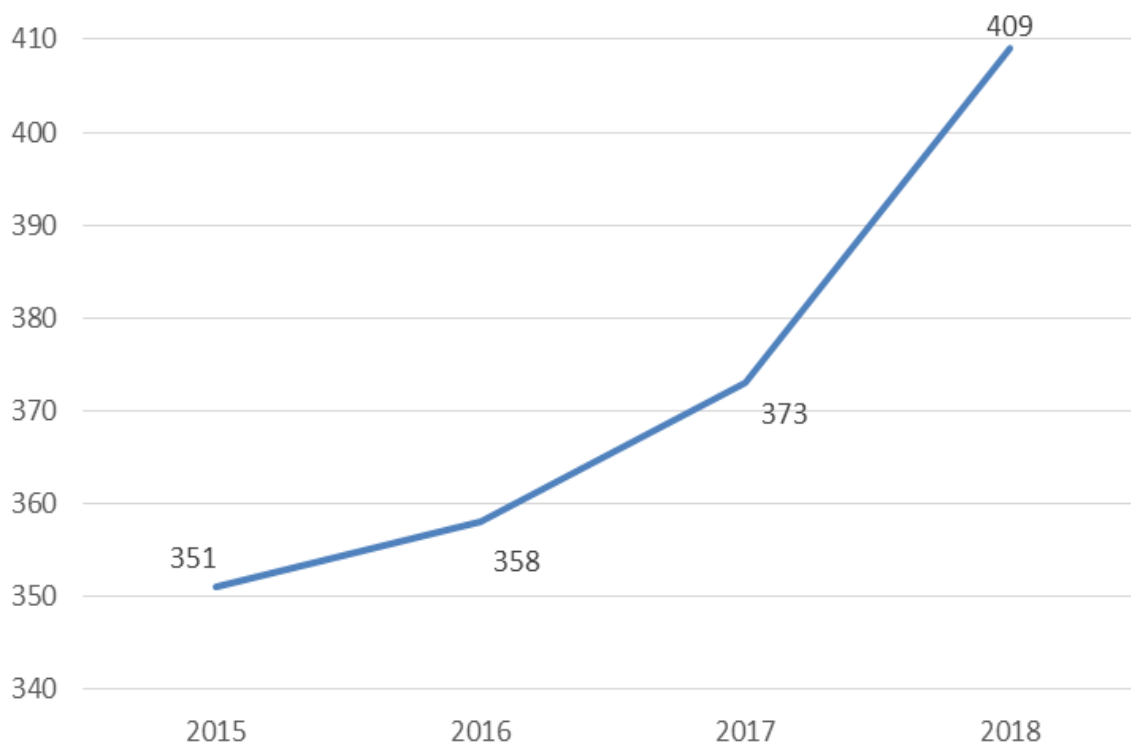
POLE RESSOURCES ANNEE 2018

Le Pôle Ressources déployé par APF France handicap concerne deux activités distinctes :

- Les conseils ponctuels
- La convention avec le bailleur HLM "Manche habitat"

Evolution du nombre d'interventions depuis 2015

	2015	2016	2017	2018
Conseils ponctuels	293	291	295	354
HLM	58	67	78	55
Total intervention	351	358	373	409



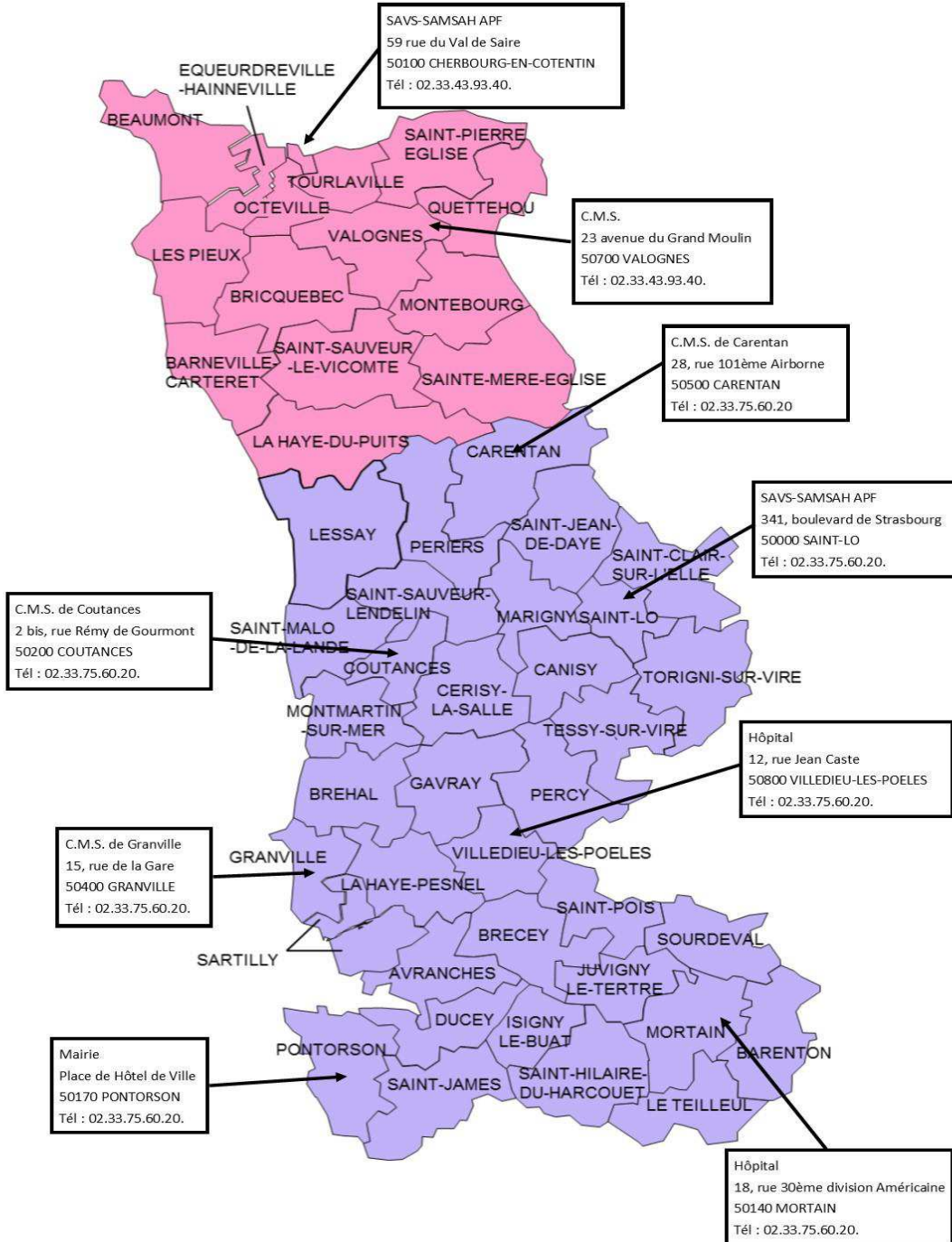
Commentaires : le nombre des interventions est en augmentation régulière depuis la création du pôle ressources.

Cependant, on assiste à une croissance »exceptionnelle » entre 2017 et 2018 : +9.65%

Au cours des quatre dernières années le nombre moyen d'interventions par an est de **373**.

LES CONSEILS PONCTUELS

Répartition des lieux d'accueils sur le territoire départemental



Historique

Depuis juin 2010, une convention est signée entre les Conseil Départemental et l'association. Le temps accordé, 0,27 ETP d'assistant de service social est confié au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour accomplir les missions sur la totalité du territoire.

Cette mutualisation des moyens garantit un maillage exhaustif avec des lieux de permanences décentralisés où les habitants peuvent se rendre.

Les centres médico-sociaux des territoires constituent les principaux lieux d'accueil.

En complément d'un accueil téléphonique tous les jours de la semaine, elles constituent un lieu d'information, d'écoute et d'orientation mais, également, une possibilité de rencontre avec les différents partenaires locaux.

Evolution du nombre d'interventions

(Depuis la signature de la convention avec le Conseil Départemental).

Années	Nombre d'interventions par an	Evolution en %
2010	184	
2011	201	+9.2
2012	234	+18.4
2013	266	+10.2
2014	269	+1.5
2015	293	+8.9
2016	291	-0.7
2017	295	+1.4
2018	354	+20

Le nombre d'interventions connaît un essor extrêmement marqué au cours de l'année 2018. Pour la première fois, celui-ci dépasse les 300, moyenne haute que le service s'était fixé. A l'heure actuelle, différentes hypothèses peuvent expliquer cette augmentation. Cependant, il paraît judicieux de voir dans la durée si le phénomène est exceptionnel ou s'il s'inscrit dans la durée.

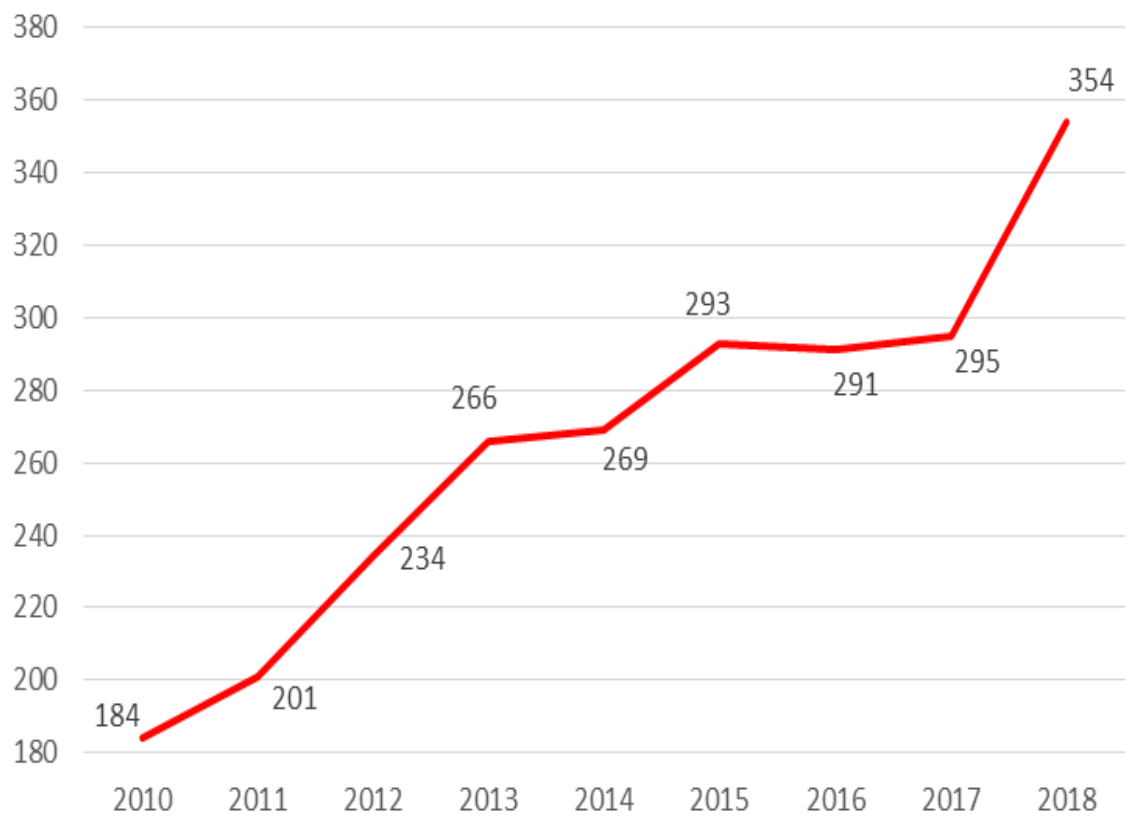
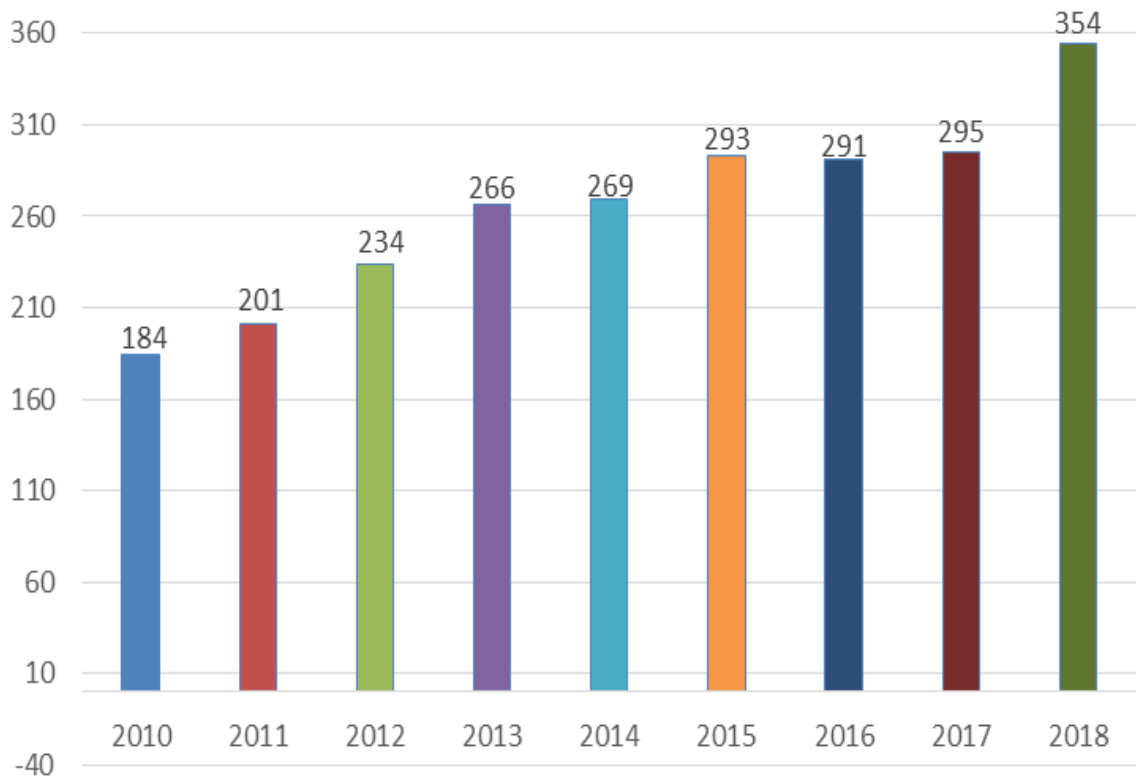
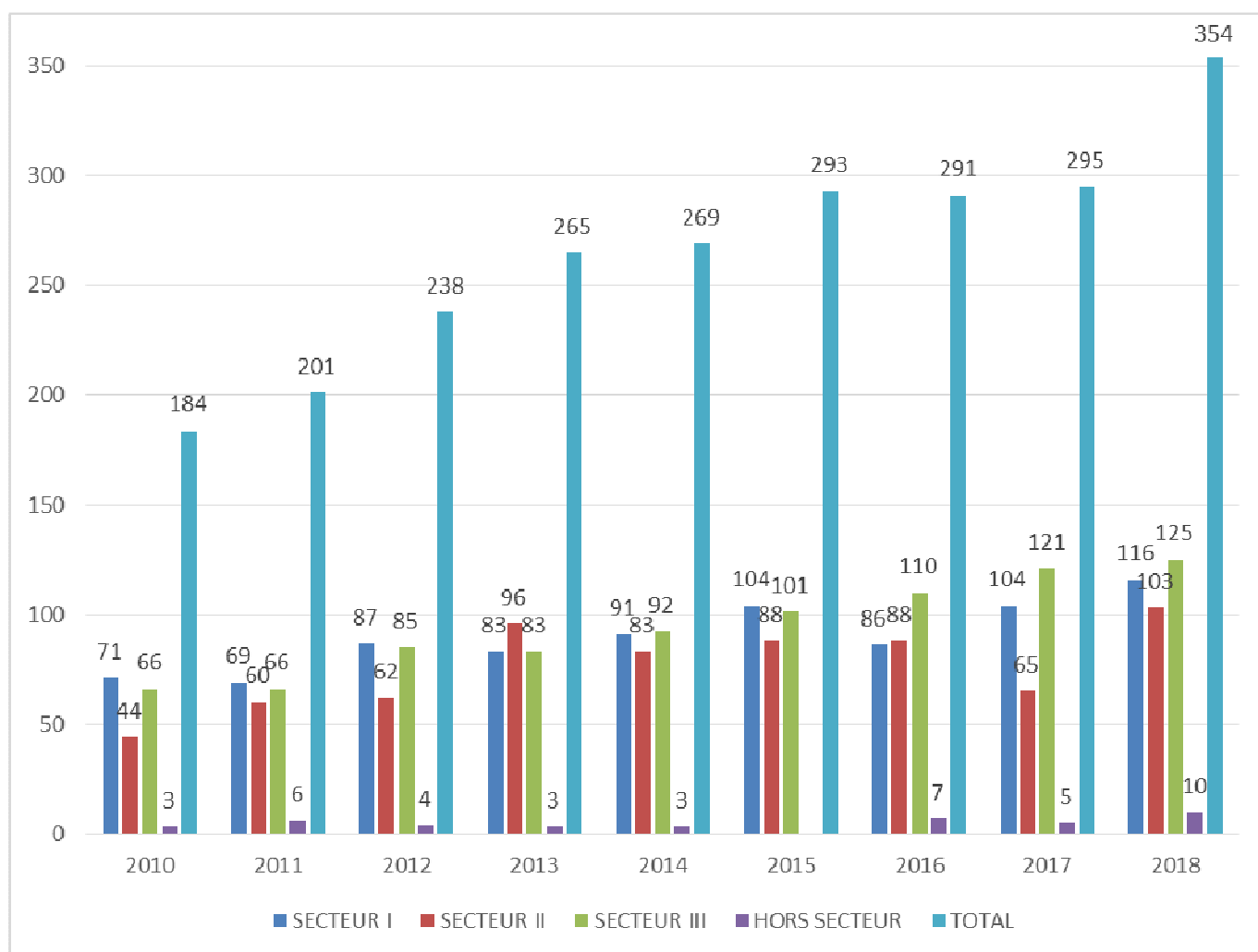


Tableau comparatif des interventions selon les secteurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur I	71	69	87	83	91	104	86	104	116
Secteur II	44	60	62	96	83	88	88	65	103
Secteur III	66	66	85	83	92	101	110	121	125
Hors secteur	3	6	4	3	3		7	5	10
Total	184	201	238	265	269	293	291	295	354



Commentaires : Au-delà du nombre substantiel d'interventions au cours de l'année 2018, on constate une certaine harmonisation du chiffre de chaque secteur.

Ces derniers sont tous au-dessus de la base de 100 interventions.

C'est le secteur III qui concentre le plus d'interventions : 35,3%

Cependant, la répartition des trois tiers n'est pas éloignée.

A l'instar des années précédentes, l'activité n'est pas linéaire en fonction des secteurs et des années. Ceci implique toujours une adaptation par les salariés afin de mieux répondre aux attentes.

CONVENTION MANCHE HABITAT

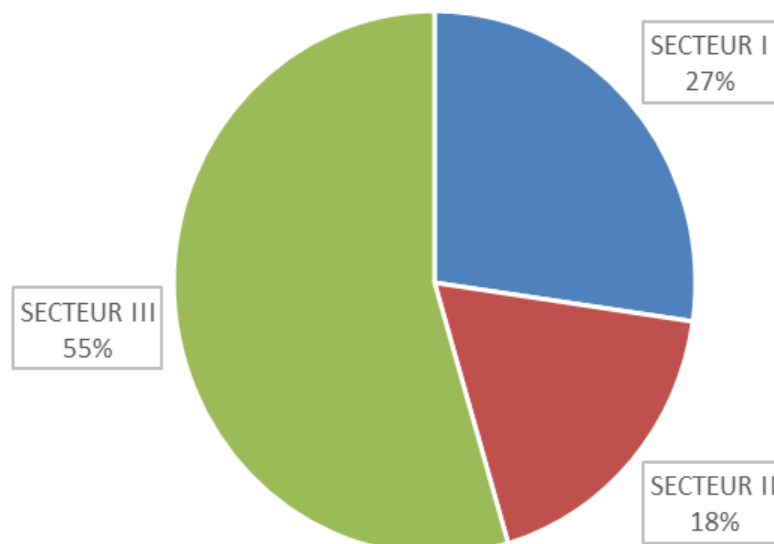
Le partenariat entre l'association et l'office HLM date de 2000. Antérieure à la création du SAVS puis du SAMSAH, elle précise les conditions de prise en charge pécuniaire des travaux d'adaptation des logements de son parc et donne un accès prioritaire aux logements adaptés devenus vacants aux usagers des services.

A l'instar de la convention avec le Conseil Départemental dans le cadre des "Conseils Ponctuels", la mission est gérée par les salariés du SAVS. Elle constitue une plus-value importante pour le service et ses usagers.

Au cours de l'année 2018, le service est intervenu (aménagement de logement pour un maintien dans le lieu de vie) auprès de 55 locataires de Manche Habitat.

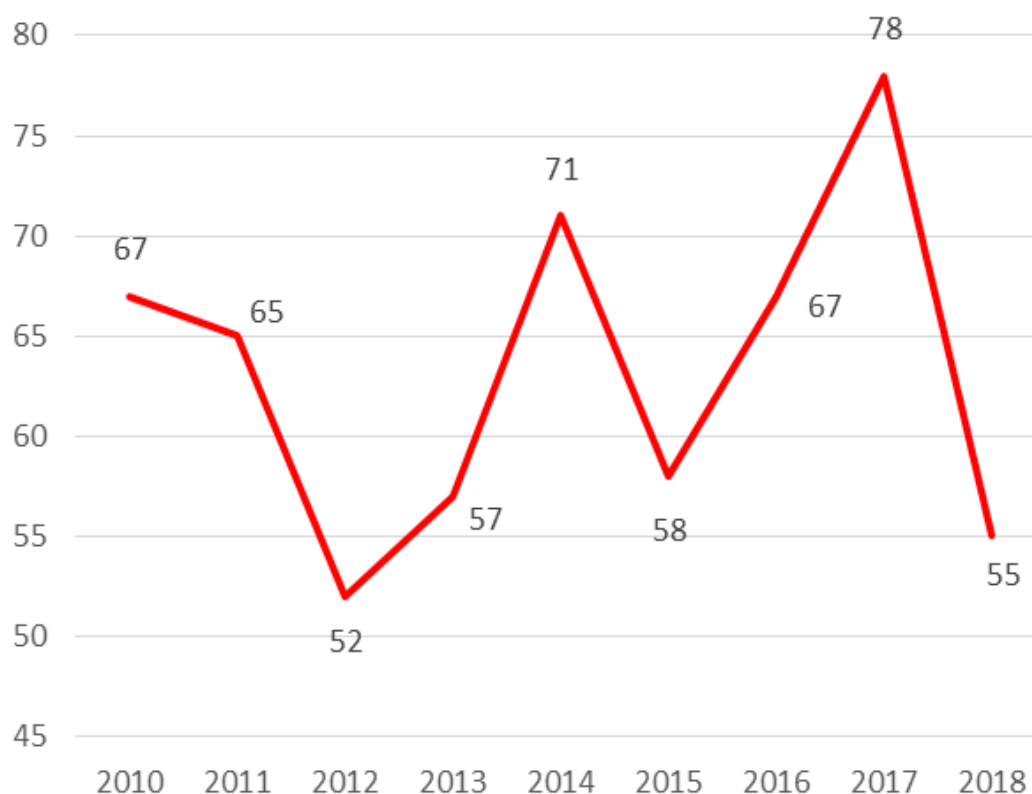
	Nombre d'intervention
Secteur I	15
Secteur II	10
Secteur III	30
Total	55

Manche Habitat est présent sur tout le territoire départemental. Cependant, son implantation est plus marquée dans le centre Manche. Ceci justifie le nombre plus important d'interventions (environ 55%) sur le secteur III.



Evolution du nombre d'interventions depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur I	24	18	13	12	20	18	24	21	15
Secteur II	17	9	12	12	15	10	13	10	10
Secteur III	26	38	27	33	36	30	30	47	30
Total	67	65	52	57	71	58	67	78	55



Commentaires : En 2018, on note une chute de presque 30% du nombre total d'interventions dans ce cadre spécifique après une année 2017 marquée par une forte croissance (78 interventions par l'année 2017, chiffre le plus élevé depuis 2010).

Ce recul est surtout prégnant sur le secteur III (-36%).

Le nombre total d'intervention se situe largement en dessous du nombre moyen d'intervention par an depuis la création du partenariat (63).

ENQUETE DE SATISFACTION 2018 SAVS-SAMSAH

Résultat de l'enquête de satisfaction

Rappel : Les questionnaires de satisfaction sont adressés aux usagers en fonction de leur lieu d'habitation à partir de Cherbourg (secteur I) et Saint Lô (secteur II et III).

L'anonymat des réponses ne permet pas une étude exhaustive par secteur, les secteurs II et III sont donc regroupés.

Le nombre de personne sollicitées dans le cadre de cette enquête n'est pas égal à la totalité des usagers. En effet, de multiples facteurs font que la totalité des familles accompagnées ne sont pas destinataires, au cours de l'année civile, du formulaire :

- Arrivée tardive au cours de l'année,
- Date des bilans annuels,
- Décès, ...

Ainsi au cours de l'année 2018, 114 questionnaires de satisfaction ont été adressés aux usagers du SAVS et du SAMSAH.

Le taux de sollicitation est faible (légèrement supérieur à 40%) en lien notamment avec une entrée massive d'usagers au cours du deuxième semestre 2018.

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de réponses obtenues	% des réponses
Saint Lo	61	27	44.3
Cherbourg	53	13	24.5
Total	114	40	35.1

Le taux de réponse est très satisfaisant puisqu'un peu plus d'une personne sur trois a répondu à nos sollicitations.

Taux de réponses aux questionnaires depuis 2016 par secteur (en %)

	2016	2017	2018
Saint Lo	38	39.5	44.3
Cherbourg	29	37	24.5
Total	34	38.5	35.1

L'année 2018 est marquée par un écart important entre, Saint Lô et Cherbourg. Cependant, la moyenne départementale demeure autour de + 30% de réponses depuis 3 ans. L'objectif pour les prochaines années est de développer le mode de concertation des usagers afin d'améliorer l'outil de mesure de la satisfaction.

Résultat détaillé des questionnaires de satisfaction

Résultats Site Saint Lô questionnaire de satisfaction année 2018

Accès aux locaux

Etes-vous déjà venu dans les locaux du service ? OUI NON NSPP

	Insatisfait	Correct	Très satisfaisant	Ne se prononce pas
Si oui, que pensez-vous de l'accessibilité et de la signalétique ?		9	4	14
Accès aux informations sur le fonctionnement du service	1	4	13	9
Accueil téléphonique	1	5	19	2
Délais d'intervention		10	14	3
Fréquence des interventions		11	14	2
Relation avec les intervenants	1	4	20	2
Elaboration des objectifs		8	16	3
Coordination avec les différents partenaires		4	18	5
Accès au dossier personnel		5	11	11
Réalisation des objectifs		11	13	3
Réponses apportées		8	15	4
Fin de l'accompagnement, passation, renouvellement		7	14	6

De manière générale, avez-vous été satisfait de l'accompagnement ?

OUI NON NSPP

Résultats Site Cherbourg questionnaire de satisfaction année 2018

Accès aux locaux

Etes-vous déjà venu dans les locaux du service ? OUI 08 NON 04 NSPP 01

	Insatisfait	Correct	Très satisfaisant	Ne se prononce pas
Si oui, que pensez-vous de l'accessibilité et de la signalétique ?		1	6	6
Accès aux informations sur le fonctionnement du service	1	2	6	4
Accueil téléphonique			10	3
Délais d'intervention		3	8	2
Fréquence des interventions	1	3	6	3
Relation avec les intervenants		1	10	2
Elaboration des objectifs		3	5	5
Coordination avec les différents partenaires		5	5	3
Accès au dossier personnel		2	5	6
Réalisation des objectifs		2	6	5
Réponses apportées		2	8	3
Fin de l'accompagnement, passation, renouvellement		1	5	7

De manière générale, avez-vous été satisfait de l'accompagnement ?

OUI 12 NON 00 NSPP 01

Commentaires : La quasi-totalité des usagers du SAVS et du SAMSAH expriment leur satisfaction quant à l'accompagnement diligenté par les professionnels du service. Dans les écrits libres, les usagers et/ou leur environnement proche expriment leur reconnaissance aux intervenants, mettant en avant leur écoute, compréhension, compétence et disponibilité.

Quelques usagers souhaiteraient des visites plus nombreuses en raison, principalement, de la qualité de la relation établie.

Pour rappel, la finalité des deux services n'est pas d'inscrire l'accompagnement dans la durée mais de répondre à des objectifs.

La préparation de la fin de l'accompagnement est un objectif à part entière.

FORMATION 2018

Thèmes	Nombre d'agent	Qualification de la personne	Nombre de jour
Les conduites addictives : faire face aux situations problématiques dans l'accompagnement au quotidien	11	Assistante sociale, ergothérapeute, psychologue, AMP, infirmière, directeur.	3
Déclaration et traitement des événements indésirables graves	1	Directeur	1
Formation paie FEHAP	1	Comptable	1
Formation prélèvement à la source	1	Comptable	1
Formation DSN	1	Comptable	1
Formation UNIFAF : nouvelles règles sur les formations	2	Comptable et secrétaire	1

CONCLUSION

Le SAVS et SAMSAH s'évertuent, en dépit des problématiques de plus en plus variées et complexes, à garantir les mêmes conditions d'intervention :

- Un délai de mise à disposition rapide à la réception de l'orientation,
- L'absence de liste d'attente,
- Une réponse aux sollicitations des professionnels en urgence (membre de l'équipe pluridisciplinaire et/ou service hospitalier).

Ainsi, les usagers sont dans leur majorité très satisfaits des délais d'intervention. Ce facteur se révèle aujourd'hui important afin de prévenir les situations de sur-handicap d'autant que les délais de réponses de la MDA sont de plus en plus longs, dépassant souvent les 8 mois.